

CONSEILS 2014

ANNEE 2014

CUMULS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMMUNE DE GERMONDROUVRE (79220)

- 28 janvier 2014
- 25 février 2014
- 20 mars 2014
- 29 mars 2014 (Election du maire)
- 29 avril 2014
- 27 mai 2014
- 20 juin 2014
- 01 juillet 2014
- 30 septembre 2014
- 28 octobre 2014
- 25 novembre 2014
- 16 décembre 2014

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 janvier 2014

Conseillers municipaux en fonction : 14

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Hélène BRENET, Christian CHARRIER, Christophe DEVANNE, Nicole DUREISSEIX, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, François SENECHAU.

Absente excusée : Maryvonne DESOUCHE a donné pouvoir à Hélène BRENET.

Absent : Manuel NAUDON.

Date de la convocation : 21 Janvier 2014.

Secrétaires de séance : Marie-Laure LEMETAYER, Monique MATHIS.

1 – Le compte-rendu de la dernière réunion du 17 décembre 2013 n'est pas terminé, il sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion.

2 - Délibérations

N°1 – Dans le cadre de la campagne pour les élections municipales, la municipalité mettra gratuitement à disposition des candidats les salles suivantes : la salle des fêtes pour des réunions publiques ; le hall de la salle des fêtes, la « Communale » ou la bibliothèque et plus particulièrement la salle du 1er étage.

Ces salles étant utilisées par d'autres structures (associations, ...), il y aura lieu de vérifier leur disponibilité avant réservation auprès de Madame Guilbault ou de la Mairie, notamment pour la remise des clefs.

N°2 – Dans le cadre de la construction de la salle des enseignants, il est envisagé d'aménager l'ex-garage mitoyen. Pour ce faire, il est prévu de retirer le portail roulant pour édifier un mur. Ainsi la face interne devenue entièrement close permettra de doubler et isoler le bâtiment par l'intérieur. Le montant du devis s'élève à 706,75€ HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

N°3 – Dans le cadre de l'adhésion à la CAN qui n'exerce pas la compétence informatique scolaire, et vu le souhait de reprise des matériels bureautiques de l'école par la CCVE, il est proposé de procéder au remplacement des ordinateurs, soit 14 postes. Le devis établi comporte 2 solutions :

- la location, qui permet un renouvellement tous les 3 ou 3,5 ans :

Prix unitaire : 13,89€ HT par mois, soit 166,68€ HT par an, soit sur 3 ans : 500,04 € HT. Ce coût est approximativement identique à l'acquisition de 565,00€ HT. Le coût annuel pour 14 matériels est de 2 333,52 € HT/an et de 7000,56€ HT sur 3 ans.

- l'acquisition, qui suppose de réinvestir à partir de la 4ème année :

Prix unitaire : 565,00€ HT, soit 565,00€ HT x 14 = 7 910,00 € HT.

La discussion s'engage pour savoir, d'une part s'il vaut mieux s'équiper en Mac ou en PC et d'autre part, s'il est plus intéressant de louer que d'acheter : la location présente l'avantage d'avoir du matériel renouvelé au bout de quelques années. L'avantage des Mac est d'être plus résistants et donc de durer plus longtemps. Le choix se pose aussi entre un portable ou une tablette, évolution actuelle indéniable.

Des devis complémentaires seront donc étudiés lors d'un prochain conseil, après consultation préalable de l'équipe enseignante et contact avec le Directeur de l'école sera pris à ce sujet.

N°4 - Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir accepter de reporter le sujet du fleurissement de la maison commune.

N°5- Monsieur le Maire rappelle qu'un devis de 2 000,00€ pour une étude d'aménagement de poste d'un agent en situation de handicap a été présenté et accepté, avec prise en charge intégrale du FIPH (Fonds d'Insertion du Personnel en situation de Handicap).

Le conseil valide à l'unanimité le principe de l'étude, qui sera menée par l'association DIAPASOM.

N°6- Sur requête de l'intéressé, Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre une décision relative à la prise en charge des frais de transport d'un intervenant à l'école, portant sur le choix du mode de calcul : l'intervention d'un étudiant du CFMI auprès de l'école en 2012-2013 a donné lieu à un remboursement de 295,00€ au vu des justificatifs partiels fournis,. Or, il s'avère que ses frais ont été plus élevés. En outre, il avait été convenu à l'origine de les prendre en charge sur la base d'une indemnité kilométrique de par trajets A/R de 150 km.

Au vu de la carte grise du véhicule, celle-ci s'élèverait à $150 \text{ km} \times 25 \text{ A/R} \times 0.35\text{€/km} = 1\,312.50\text{€}$ (déduction des 295,00€ = 1 017.50€), soit 1 017.50€.

Le conseil accepte à l'unanimité de rembourser l'intervenant sur cette base.

N°7- Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet d'achat pour l'école d'un tableau blanc interactif. Le coût total HT est estimé selon devis à 3 359,00€ et pourrait être financé par une subvention de l'Etat, DETR, à hauteur de 25%. Le solde serait pris sur les fonds propres de la commune.

Un autre projet pourrait être soumis pour financement par la DETR, celui de la pose de chauffe-eaux solaires dans les locaux de la commune mais les choix techniques ne sont pas encore finalisés et les devis ne seront pas fournis avant la date limite du dépôt de demande de subvention.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture pour l'achat d'un tableau blanc interactif.

N°8- Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le relèvement des loyers des locaux communaux et précise que l'indice de revalorisation des loyers les impacterait à hauteur de 1.54%. Après débat et vote, par 5 voix pour et 7 contre, il est décidé de ne pas augmenter ces loyers en 2014.

N°9- Le conseil syndical du personnel de Germond-Rouvre / Sainte-Ouene réuni le 30 décembre 2013 a convenu de demander à chacune des deux communes membres du SIVU de délibérer sur la dissolution du syndicat au 31 mars 2014.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil syndical ainsi que la commune de Germond-Rouvre avaient déjà adopté une délibération de principe favorable à cette dissolution, lors de la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres, réceptionnée en mairie le 17 mai 2011.

Le conseil municipal confirme son souhait de dissoudre le syndicat.

Il demande à ce que le personnel, composé de deux agents administratifs à temps plein, soit transféré sur chacune des deux communes.

Monsieur le Maire s'engage à ouvrir un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et à voter les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent.

Le Comité Technique Paritaire sera saisi pour avis sur le transfert du personnel. Enfin, un courrier adressé à Monsieur le Préfet initialisera la demande officielle.

N°10- En prévision de la prochaine libération d'un poste d'adjoint technique à temps complet, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de créer ce poste à compter du 17 mars 2014.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

N°11- Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la fréquentation de la salle « La Communale » est à la hausse. Elle semble correspondre aux attentes, en particulier des jeunes, de notre commune.

Par contre, nous sommes sollicités pour ouvrir la location à des particuliers extérieurs à la commune.

Après en avoir débattu, les conseillers décident à la majorité de continuer à limiter la location aux seuls résidents de la commune et aux associations.

Par contre, il y a lieu de mettre en place un tarif pour le ménage par la commune. Il est proposé un forfait de 50€, que le conseil municipal adopte à l'unanimité.

N°12- Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer une convention, entre l'association Atelier des Mosaïques et la municipalité, pour la mise à disposition d'une salle, à titre gracieux. Cette salle est l'ancienne bibliothèque de Germond.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} septembre de chaque année avec préavis de 2 mois.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

N°13- Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer une convention que le SECO a adressée. Cette convention soumise à signature entre le SECO, le SMEG et la commune mentionne que sur le réseau de la commune, quelques installations en limite nord de la commune sont desservies par le réseau du SMEG et envisage le traitement de ces cas particuliers (soit 6 abonnés, 2 à Bourdigal et 4 à La Folie) ; une réunion entre les 3 parties est prévue le 31 janvier 2014.

Le conseil accepte de donner tous pouvoirs au Maire pour apprécier la signature de cette convention à l'issue de cette réunion.

3 – Vie scolaire

Le conseil d'école doit se réunir le 17 février.

4 – Travaux

Monsieur le Maire informe les élus d'un retard dans la livraison du local des enseignants en cours de construction, du fait d'une erreur du menuisier dans la commande de la porte d'entrée.

La fermeture du portail par un mur plein et l'isolation du garage attenant permettront des améliorations de stockage à l'intérieur.

5 – Intercommunalité : réunions et rencontres

- **SICTOM** : le passage du service de ramassage des ordures ménagères du SICTOM à la CAN le 8 janvier s'est bien déroulé.

Un élu déplore que la tarification provisoire retenue pour cette année soit calquée sur la redevance de l'année passée et aurait souhaité que l'on applique immédiatement la taxe en vigueur aujourd'hui à la C.A.N. : cela n'est pas possible tant que celle-ci n'aura pas redéfini ses compétences, particulièrement leur périmètre, et ses moyens ; or, la loi prévoit qu'elle ne pourra le faire qu'une fois les élections municipales passées et les nouveaux conseillers municipaux et intercommunaux élus.

- **C.A.N. (Communauté d'agglomération du Niortais)** : la mise en place transitoire du Conseil Communautaire pour 2 mois a eu lieu à Chauray le 25 janvier ; les représentants des communes ont élu leur premier président, Monsieur Pascal Duforestel, et 10 vice-présidents. Les prochaines réunions sont fixées aux lundis 24 février et 17 mars.

6 – Questions diverses

- Monsieur le Maire propose l'organisation d'un repas en commun des élus et leur conjoint pour marquer la fin du mandat : la date du vendredi 14 mars est retenue. La charge de ce repas sera assumée par les conseillers.

- **Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 25 février 2014 à 18h30.**

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 25 février 2014

Conseillers municipaux en fonction : 14

Conseillers municipaux présents : 10

Isabelle AUBIAN, Hélène BRENET, Christian CHARRIER, Maryvonne DESOUCHE, Christophe DEVANNE, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, François SENECHAU.

Excusés : Nicole DUREISSEIX donne pouvoir à Monique MATHIS, Alain GAUTHIER donne pouvoir à Gérard EPOULET, Claude MEUNIER donne pouvoir à Hélène BRENET.

Absent : Manuel NAUDON.

Date de la convocation : 20 février 2014.

Secrétaires de séance : Marie-Laure LEMETAYER, Monique MATHIS.

En préambule, Monsieur le Maire donne lecture d'une réponse portée par des élus de la majorité actuelle de la municipalité, en réaction à un courrier distribué cette semaine à la population en vue des élections municipales.

1 -Les compte-rendus des réunions du 17 décembre 2013 et du 28 janvier 2014 sont approuvés.

Les 2 compte-rendus sont adoptés à l'unanimité, après que la précision ait été apportée à un élu, sur la décision prise par la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN) de reconduire à l'identique en 2014 le tarif appliqué par le Syndicat intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM). Il ne s'agit pas d'une décision de la commune.

2 - Délibérations

N°1 – Le mois dernier avait été évoqué le remplacement des ordinateurs de l'école par la commune directement, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) n'exerçant pas la compétence informatique scolaire, soit 14 postes qui seront repris par la Communauté de communes du Val d'Egray (CCVE).

Après consultation des enseignants sur leurs besoins, le choix s'oriente vers la location de 14 ordinateurs portables, plus 2 passerelles disc- multimédia, 2 claviers et 2 souris. Ainsi, une évolution future vers l'utilisation de tablettes sera toujours possible, et le matériel pourra être renouvelé régulièrement.

Après réception d'un premier devis, un second va être demandé.

Au TBI (Tableau Blanc Interactif) peu utilisé, les enseignants préfèrent la mise à disposition de 2 vidéoprojecteurs, qui sera donc envisagée prochainement.

Le conseil donne son accord pour la location à l'unanimité.

N°2 – Le fleurissement de la commune et l'aménagement de poste seront étudiés en prochaine séance.

N°3 – Le Centre de Gestion demande de soumettre au conseil la demande d'affiliation volontaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au Centre de Gestion.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

N°4 - Monsieur le Maire évoque le travail important de tri des archives municipales réalisé par M. Julien Landelle ; certaines pièces, devenues sans importance peuvent être détruites auprès d'un destructeur agréé, conformément aux règles en vigueur. Un récapitulatif a été soumis au Directeur des Archives Départementales, qui vient de donner son accord.

Le Conseil donne son aval pour la destruction autorisée, dans le respect des règles de sécurité nécessaires.

N°5- Les différents échanges entre la CCVE, la CAN et la commune entamés en novembre arrivent à leur terme. Lecture est faite par Monsieur le Maire du projet de protocole d'accord financier lié au retrait de Germond-Rouvre de la CCVE et à son entrée dans la CAN. Il prévoit les engagements réciproques de chacun. Les coûts du retrait (part des emprunts relatifs à la voirie, au Pôle social et de Services, la caserne) pour 53.100,49€ seront intégralement supportés par la CAN, aussi bien que les charges des compétences reprises par la commune, évaluées à 37 750.00€. Il précise que la convention projetée pour la poursuite des liens avec le Centre Socio-Culturel (CSC) sera signée avec la CCVE.

Le Conseil autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce protocole, ainsi que les conventions en découlant pour le transfert des compétences.

N°6- Hélène BRENET fait part de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire pour l'augmentation du temps de travail de 2 heures d'un agent affecté au nettoyage des locaux.

Le Conseil adopte cette modification à l'unanimité.

3 – Vie scolaire

Hélène BRENET rend compte du conseil d'école réuni le 17 février. A la demande de l'une des associations de parents d'élèves, un intervenant extérieur avait été invité et a émis des critiques sur la fabrication des repas du restaurant scolaire. Il a été répondu : rappel de l'engagement municipal de partenariats en circuit court auprès de producteurs et fournisseurs locaux. En outre, aucune plainte de bénéficiaires sur la qualité des repas servis n'a été formulée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal affirme son soutien à l'agent en charge de la restauration scolaire.

Un point a été réalisé sur les effectifs à venir, en baisse l'an prochain, mais en hausse prévisible ensuite. Les projets scolaires de l'année ont ensuite été présentés par le Directeur de l'école, tels que la participation d'enfants au festival Takavoir, diverses sorties dont une nocturne pour observer les rapaces...

Il est convenu de consacrer les fonds reçus par la commune pour la mise en place des rythmes scolaires, soit à terme 12 000 € de dotation, à la mise en place de jeux dans la cour de récréation.

Monsieur le Maire a confirmé le décalage de 6 à 8 semaines pour la livraison de la salle des maîtres en raison d'une erreur de commande du menuisier. Il a réaffirmé qu'après la mise à disposition du local aux enseignants, les locaux de la bibliothèque, y compris l'étage, seront rendus libres et disponibles. L'étage pourra être utilisé comme salle de réunion après réaménagement des rangements et stockages dans l'enceinte de l'école.

4 – Budget primitif 2014 et vote des subventions aux associations

Les demandes de subvention ont été débattues par les conseillers, sous réserves de réexamen éventuel par les nouveaux conseillers élus en mars.

Après délibération, ils acceptent les demandes des personnes morales suivantes:

Chantiers d'insertion (AICM) : 350,00 €, association des Anciens Combattants : 150,00 €, Collège de Champdeniers : 350,00 €, Comité des fêtes : 1 500,00 €, Coopérative scolaire : 1 700,00 €, Conciliateur de justice : 50,00 €, Tennis Club du canton : 50,00 €, Association des Paralysés de France : 90,00 €, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) : 140,00 €, Hand-Ball Champdeniers : 100,00 €, Foot UC Champdeniers-Pamplie : 40,00 €, les Gymnastes de l'Egray : 300,00 €, association familiale UDAF : 150,00 €.

En outre, dans le cadre de la scolarisation d'un enfant de la commune à l'Ecole ND St Joseph, pour des raisons médicales, la commune est tenue de verser 500,00€ de participation aux frais de scolarité.

Monique MATHIS précise que l'association des Amis de la Bibliothèque ne sollicite pas de versement cette année encore, en raison du différentiel positif du cumul des ventes du livre « Les Mémoires de Germond-Rouvre », même si 36 exemplaires seulement ont été vendus en 2013.

Après présentation détaillée par Maryvonne DESOUCHE, le Conseil Municipal vote et approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2014 de la commune (budget principal), sur les bases suivantes :

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à

751 289,00 €, dont un virement à la section d'investissement de 67 920,33 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 139 550,66 €.

Soit un total de 890 839,66 €.

Le budget voté est un budget à minima qui permettra à la prochaine équipe de décider de ses propres projets.

Il est rappelé que les taux des taxes locales seront également votés par la prochaine équipe, avant la fin avril 2014.

Maryvonne DESOUCHE note que la dette est limitée à 444,00 € par habitant, ce qui est bien en-deçà des moyennes des villes de même importance en Deux-Sèvres.

5 – Intercommunalité : réunions

- **Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique Autize-Egray (SIAH)** : Isabelle AUBIAN fait part des décisions prises lors de la réunion du 19 février, où a été enregistrée l'adhésion directe de Germond-Rouvre.

- **Syndicat d'Eau du Centre-Ouest (SECO)** : le prochain conseil est fixé au mercredi 6 mars.

- **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)** : Monsieur le Maire rend compte du dernier conseil communautaire ; pour la période transitoire de 2 mois, il a donné lieu à la désignation des représentants de la CAN dans divers organismes extérieurs, l'élection des représentants aux différentes commissions installées (10) et l'adoption du budget principal, dont les indemnités des élus. Ce budget s'élève en fonctionnement à 68 559 470,00 € et en investissement à 41 028 163,00 €.

6 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les élus du départ en retraite de Monsieur Freddy Moreau, à compter du 1^{er} février 2014 et il le remercie pour les 21 années de services rendus sur la commune.

- Monsieur le Maire fait part de la demande des Amis de la Bibliothèque concernant l'utilisation de la chapelle de Saint-Aubin, pour une exposition/animation en septembre-octobre (les Monstres dans l'art roman). L'accord est donné.

- Monsieur le Maire rappelle la date retenue pour le repas en commun des élus sortants (et de leurs conjoints) : vendredi 14 mars. Le prix est à la charge des participants.

- **Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 20 mars 2014 à 18h30.**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 MARS 2014**

Conseillers municipaux en fonction : 14

Conseillers municipaux présents : 11

Isabelle AUBIAN, Hélène BRENET, Christian CHARRIER, Maryvonne DESOUCHE, Nicole DUREISSEIX, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER,

Absents excusés : Christophe DEVANNE, Manuel NAUDON, François SENECHAU a donné pouvoir à Isabelle AUBIAN.

Date de la convocation : 14 mars 2014.

Secrétaire de séance : Monique MATHIS.

1 - Le compte-rendu de la réunion du 24 février 2014 est approuvé.

2 - Délibérations

N°1 - Le fleurissement extérieur de la mairie est discuté : le devis FREMINE de 1 159,00€ HT pour mise en place de 4 bacs est validé, ainsi que le principe du renouvellement des plantes, trois fois par an pendant 3 ans. Le devis pour le fleurissement intérieur viendra ensuite.

Le conseil municipal approuve.

N°2 - Lors de la session du 28 janvier 2014, le conseil municipal s'était prononcé favorablement au projet de dissolution du syndicat du personnel des communes de Germond-Rouvre / Sainte-Ouenne. Après délibération, les membres du conseil municipal optent pour la répartition de l'excédent du budget à part égale entre les deux communes. Ce solde est déterminé de la manière suivante : solde du compte 515, après comptabilisation des dernières recettes et dépenses, d'une part, ainsi que la prise en charge d'une facture de personnel intérimaire, pour remplacement d'un agent du SIVU malade, payée par la commune de Sainte-Ouenne, d'autre part.

Le conseil municipal approuve.

N°3 - Pour faire suite aux observations de la Préfecture au sujet de l'équilibre des opérations d'ordre du budget primitif 2014, Monsieur le Maire propose de passer les écritures suivantes :

Fonctionnement Dépenses- article 042-6811- :	+ 0.33€
Fonctionnement Dépenses- article 6533- :	- 0.33€
Fonctionnement Recettes- article 042-722- :	+ 5 320.33€
Fonctionnement Recettes- article 6419- :	- 5 320.33€

Le conseil municipal approuve.

N°4- La municipalité souhaite assurer le remplacement du matériel de la bibliothèque municipale, repris par la Communauté de Communes du Val d'Egray (CCVE) par suite du départ de la commune au 1er janvier 2014. L'association des Amis de la Bibliothèque qui gère le local et le prêt des livres a élaboré un projet de remplacement des matériels

qui porte sur un bureau avec fauteuil, un PC complet, une imprimante et un logiciel de catalogage des ouvrages et de gestion des prêts. La formation des bénévoles est incluse. Un budget prévisionnel a été constitué en vue d'une demande de subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50%. Le projet de budget est soumis à l'accord des élus. Il s'élève à 4 380,88 € TTC, coût dont la municipalité devra faire l'avance.

Le conseil municipal accepte le projet et le financement présentés, à l'unanimité, sous réserve de la soumission rapide du dossier au Conseil Général par l'association des Amis de la Bibliothèque.

3 - Intercommunalité :

- **Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique Autize-Egray (SIAH) :** Isabelle AUBIAN fait part du report de la dernière réunion prévue, faute de quorum.

- **Syndicat d'Eau du Centre-Ouest (SECO) :** Monique MATHIS rend compte de la réunion du 6 mars, dont l'essentiel, après accueil des nouveaux délégués des communes d'Echiré, Faye/Ardin, St-Gelais, St-Maxire, Ste-Ouene, Sciecq et Surin représentées directement du fait de la dissolution de leurs syndicats locaux, était consacré à l'examen de l'exécution des budgets 2013 : le conseil syndical se réunira le 20 mars pour l'approbation des comptes, excédentaires pour la production et la distribution, sachant que de lourds travaux de sécurisation sont prévus. D'ailleurs, la présentation du rapport technique et de l'assistance à maître d'ouvrage pour leur réalisation a été faite par l'intervenante du cabinet Tecurbio choisi par le SECO à cette fin : un plan de 32 actions est à planifier, dont certaines nécessitent la poursuite de l'assistance technique, pour une somme de 20 700 € HT, dont 50% sont subventionnés.

- **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) :** Monsieur le Maire rend compte des études préparatoires de la CAN sur les taux d'imposition communautaires (qui devraient baisser pour notre commune), et des projets en cours, dont celui de la production d'énergie par méthanisation, porté par des agriculteurs locaux.

Stéphane PELLETIER évoque le projet de conventionnement en discussion avec le Centre Socio-Culturel (CSC), via la Communauté de Communes du Val d'Egray (CCVE). La participation de la commune serait de 32 560€ et un représentant de la commune devra dès lors être désigné au conseil d'administration du CSC.

4 - Questions diverses

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de saisir l'assureur de la commune pour vice caché sur la boîte de vitesse du tracteur acheté en 2013, en vue de l'expertise amiable des pièces cassées. Les conseillers lui donnent pouvoir.

- Il déclarera aussi à l'assureur un dégât-des-eaux constaté dans les locaux de la cantine, provoquée par une fuite dans la chaufferie.

- Le planning des permanences aux élections municipales est examiné et pourra être complété par des personnes de la seconde liste, bien qu'ils ne se soient pas encore fait connaître.

Le Maire,

**CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 29 MARS 2014**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Joël RAMAROSON, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absent excusé : Alain GAUTHIER.

Date de la convocation : 22 mars 2014.

Secrétaire de séance : Monique MATHIS.

Assistance : une cinquantaine d'habitants sont présents.

Gérard EPOULET, maire, procède à l'appel des 15 nouveaux élus avant de passer la parole au doyen d'âge pour l'élection du nouveau maire ; l'un des élus est absent, il n'a pas remis de pouvoir.

1 - Élection du maire et des adjoints

Daniel SORAIN demande s'il y a des candidatures et 2 se présentent : Gérard EPOULET et Céline THROMAS.

Par vote à bulletin secret, comme le veut la loi, est désigné maire Gérard EPOULET, qui a obtenu 11 voix, contre 3 à Céline THROMAS.

Monsieur le Maire reprend la direction de la réunion pour la désignation des adjoints, sur liste.

Il propose les élus de sa liste, dans l'ordre où ils se présentaient à la population :

- 1ère adjointe, Monique MATHIS
- 2ème adjoint, Stéphane PELLETIER
- 3ème adjointe, Isabelle AUBIAN
- 4ème adjoint, Rémy GADREAU.

Daniel SORAIN propose les candidatures des élus de sa liste :

- 1er adjoint, Daniel SORAIN
- 2ème adjointe, Céline THROMAS
- 3ème adjoint, Joël RAMAROSON.

Par vote à bulletin secret, sont élus par 11 voix contre 3 :

- 1ère adjointe, Monique MATHIS
- 2ème adjoint, Stéphane PELLETIER
- 3ème adjointe, Isabelle AUBIAN
- 4ème adjoint, Rémy GADREAU.

2 - Désignation des délégués communautaires

– auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Le représentant de la commune titulaire élu directement par la population est Gérard EPOULET ; par contre, une note explicative de la préfecture vient de préciser que, pour les communes n'ayant qu'un représentant comme GERMOND-ROUVRE, le suppléant doit être une personne de même sexe et ne peut donc être Monique MATHIS comme proposé sur le bulletin de vote, mais la première personne de même sexe dans l'ordre la liste, donc Stéphane PELLETIER.

– auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité des Deux-Sèvres (SIEDS)

La première réunion du SIEDS étant fixée au 24 avril, la désignation du délégué de la commune est souhaitée pour le 9 avril au moins et Monsieur le Maire propose qu'il soit élu dès aujourd'hui.

Sont candidats : Alain GAUTHIER, titulaire et Rémy GADREAU, suppléant.

Après vote à main levée, ils sont élus avec 13 voix, sauf 1 abstention.

3 - Date de la prochaine réunion du conseil :

Monsieur le Maire propose de la fixer au **mardi 29 avril**, soit au lendemain de la séance du conseil communautaire de la CAN où devraient être votés les budgets et taux d'imposition du territoire, afin de pouvoir déterminer les nôtres en toute connaissance de cause. Horaire : 18h30. Olivier FOUILLET signale qu'il sera absent.

Il aurait pour objets principaux la désignation des délégations et commissions municipales, ainsi que le vote du taux des taxes et du budget communal.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 AVRIL 2014

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Joël RAMAROSON, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absent excusé : Olivier FOUILLET, qui a donné pouvoir à Estelle AUTRET.

Date de la convocation : 22 avril 2014.

Secrétaire de séance : Monique MATHIS.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES 20 ET 29 MARS 2014 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les compte-rendu des 2 dernières réunions ne donnent lieu à aucune observation et sont adoptés par 13 voix moins une abstention.

Monique MATHIS est désignée comme secrétaire de séance.

2- DELIBERATIONS :

- Vote du compte administratif 2013 de la commune et affectation du résultat

Stéphane PELLETIER présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2013 de la commune et le budget annexe relatif au lotissement du Grand Chêne :

Concernant le compte principal de la commune :

La section de fonctionnement est excédentaire pour 110 863.09 €.

La section d'investissement est déficitaire pour 168 978.95 €.

Le résultat de l'exercice est de - 58 115.86 €.

Le résultat cumulé à fin 2013 du compte principal s'élève à + 64 354.49 €.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 est de + 160 155.64 €.

Compte-tenu du résultat cumulé d'investissement à fin 2013 de - 95 801.15 euros.

Compte-tenu des restes à réaliser en dépenses de 2013 de - 58 614.31 euros.

Compte-tenu des restes à réaliser en recettes de 2013 de + 44 408.00 euros.

Les membres du conseil municipal, après sortie réglementaire du maire, approuvent les comptes 2013, sauf une abstention.

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de 2013 de la section d'investissement (160 155.64 €) de la manière suivante : 40 000.00 € seront conservés en fonctionnement et 120 155.64 €, sera inscrit à l'article 1068 en investissement.

En ce qui concerne le lotissement du Grand Chêne, la section de fonctionnement est déficitaire de 1532.66€.

La section d'investissement est à 0.00€.

Le résultat cumulé à fin 2013 du lotissement s'élève à + 7 980.38 €.

Les membres du conseil municipal approuvent les comptes 2013, sauf une abstention.

- Vote du budget primitif 2014 du lotissement du Grand-Chêne

Le résultat cumulé est repris en recettes et en dépenses pour 7 980.38€.
Les membres du conseil municipal approuvent, sauf une abstention.

- Vote des taux des taxes, Taxe d'Habitation (TH) - Taxe Foncier Bâti (TFB) - Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) :

Stéphane PELLETIER présente une simulation d'augmentation des taux et de l'incidence sur la feuille d'impôt d'un contribuable, sur une base moyenne.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation du taux des taxes locales de 3% pour 2014, soit : taxe d'habitation à 15.54 %, taxe foncière à 15.54 %, taxe sur le foncier non bâti à 51.58 %.

Le produit attendu pour la commune est de 288 349,00€.

- Vote des budgets 2014 et comptes administratifs 2013 du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Après délibération et accord des intéressés, Emilie CLOCHARD, Ludivine CHAUVINEAU, Isabelle AUBIAN se joignent à le Maire - Président du CCAS pour constituer les membres du CCAS.

Le conseil municipal approuve, hors la présence du Président, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013, pour lesquels aucun mouvement n'a été enregistré en 2013. L'excédent de la section de fonctionnement est de: 3 485.80 €.

Le budget primitif 2014 est voté par l'ensemble des conseillers, avec affectation du résultat à l'article 656. La somme servira aux demandes de secours pour un montant de 3 845.80€.

- Vote des indemnités des maire et adjoints

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux maire et adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Stéphane PELLETIER rappelle que cette indemnité découle du taux déterminé par le conseil, dans la limite proposée par les textes, à savoir un taux variant de 31 et 43% de l'indice 1015 pour le Maire et de 8.25 à 16.50% pour les adjoints. selon le nombre de la population de la commune,

Monsieur le Maire précise qu'il pourra ainsi libérer plus de temps pour la mairie auprès de son employeur, alors qu'il utilisait parfois jusqu'ici des jours de repos.

Sur intervention de Daniel SORAIN, M. le Maire propose que le même pourcentage d'indemnité soit retenu pour les 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, sauf 2 abstentions et une voix contre, de retenir pour le maire le taux intermédiaire de 35%, soit 1 330.51 € bruts, et pour les 4 adjoints celui de 12%, soit 456.81 € bruts.

- Délégation de compétences du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L2122-22 du CGCT relatif aux délégations.

Le Conseil municipal décide de déléguer pouvoirs au Maire par application dudit article, sans limitation de montants.

- Délégation des signatures et attributions aux adjoints

- Monique MATHIS : 1ère adjointe, est en charge de la vie scolaire et périscolaire.

- Stéphane PELLETIER : 2ème adjoint, est en charge des finances.

- Isabelle AUBIAN : 3ème adjointe, est en charge de l'aménagement.

- Rémy GADREAU : 4ème adjoint, est en charge des travaux.
Ils reçoivent tous délégation de signature pour les affaires courantes de la mairie.

- Désignation d'un délégué à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sur les questions de développement durable

Le Conseil municipal est amené à désigner un élu qui représentera la commune de Germond-Rouvre à la CAN. Il sera le référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable, et il siègera au Conseil d'exploitation « énergies renouvelables » de la CAN.

Isabelle AUBIAN est désignée à l'unanimité comme représentante titulaire, et Céline THROMAS comme suppléante.

- Désignation du Correspondant Défense et des délégués CNAS (agent et élus)

Après délibération et accord des intéressés, les membres du conseil municipal désignent :

- Rémy GADREAU (39 rue des Champs Ferrets), Correspondant Défense.
- Stéphane PELLETIER, délégué CNAS des élus
- Nathalie FORTIN, correspondante et déléguée CNAS des agents.

- Délégués dans divers organismes, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) Gâtine-Autize, et Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO)

Après délibération et accord des intéressés, les membres du conseil municipal nomment :

- Joël RAMAROSON, délégué titulaire, et Isabelle AUBIAN, déléguée suppléante au SIAH.
- Ludivine CHAUVINEAU, Monique MATHIS, Joël RAMAROSON délégués titulaires, et Isabelle AUBIAN, déléguée suppléante auprès du SECO.

- Convention de participation financière CCVE - CSC - Germond Rouvre

Les différents échanges entre la CCVE (Communauté de Communes du Val d'Egray), la CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais) et la commune ont fait l'objet d'un accord.

Pour assurer la continuité sur la commune de la gestion du projet d'animation du Centre Socio-Culturel (CSC) du Val d'Egray, une convention est également a été établie entre la commune de Germond-Rouvre, le CSC et la CCVE. La participation financière annuelle à ce titre pour 2014 s'élève à 32 560€.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention avec le CSC et la CCVE.

Conformément aux statuts du CSC, les membres du Conseil municipal, après délibération :

- Stéphane PELLETIER, comme représentant au Conseil d'Administration du CSC,
- Alexandra CHABOT, comme représentante à la Commission mixte.

- Commission Impôts, commission Appels d'Offres, commission Électorale, commission Finances

Les conseillers municipaux constituent la liste des membres titulaires et suppléants de ces commissions obligatoires.

Commission impôts :

Titulaires : Gérard EPOULET, Maire et président, Tony CHOLLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Céline THROMAS et Pierre CLISSON (de Champdeniers, commune voisine, comme prévu par la loi) ;

Suppléants : Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Robert CHAIGNE, Émilie CLOCHARD, Joël RAMAROSON et Claude BONNIN (de St-Christophe-sur-Roc, commune voisine).

Commission appels d'offres :

Titulaires : Gérard EPOULET, Maire et président, Alexandra CHABOT, Rémy GADREAU et Céline THROMAS ;

suppléants : Estelle AUTRET, Tony CHOLLET et Alain GAUTHIER.

Commission électorale :

Titulaires : Gérard EPOULET, Maire et président, Émilie CLOCHARD, Alain GAUTHIER et Jean-Claude RENAULT ;

Suppléants : Isabelle AUBIAN et Monique MATHIS.

Commission finances :

Titulaires : Stéphane PELLETIER qui présidera, et Isabelle AUBIAN, Tony CHOLLET, Gérard EPOULET, Monique MATHIS, Daniel SORAIN.

- Autres commissions communales techniques ouvertes au public :

- COMMISSION ANIMATION ET COMMUNICATION

Nom	Fonction
Stéphane PELLETIER	2 ^{ème} adjoint
Isabelle AUBIAN	3 ^{ème} adjointe
Alexandra CHABOT	conseillère
Ludivine CHAUVINEAU	conseillère
Rémy FAZILLEAU	
Rémy GADREAU	4 ^{ème} adjoint
Monique MATHIS	1 ^{ère} adjointe
Joël RAMAROSON	conseiller

- COMMISSION VIE SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE

Nom	Fonction
Monique MATHIS	1 ^{ère} adjointe
Estelle AUTRET	conseillère
Anna BRAUD	
Philippe MARTEAU	
Jean-Louis SOURISSEAU	
Céline THROMAS	conseillère

- COMMISSION TRAVAUX

Nom	Fonction
Rémy GADREAU	4 ^{ème} adjoint
Christian CHARRIER	
Ludivine CHAUVINEAU	conseillère
Bernard COLLET	
Alain GAUTHIER	conseiller
Joël RAMAROSON	conseiller
Céline THROMAS	conseillère
Antoine TRUFFAULT	

- COMMISSION AMENAGEMENT

Nom	Fonction
Isabelle AUBIAN	3 ^{ème} adjointe
Estelle AUTRET	conseillère
Alexandra CHABOT	conseillère
Tony CHOLLET	conseiller
Gérard EPOULET	maire
Rémy GADREAU	4 ^{ème} adjoint
Monique MATHIS	1 ^{ère} adjointe
Stéphane PELLETIER	2 ^{ème} adjoint
Daniel SORAIN	conseiller
Céline THROMAS	conseillère

- COMMISSION ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Nom	Fonction
Gérard EPOULET	maire
Isabelle AUBIAN	3 ^{ème} adjointe
Alexandra CHABOT	conseillère
Ludivine CHAUVINEAU	conseillère
Alain GENDRON	

Daniel SORAIN	conseiller
Céline THROMAS	conseillère

Monsieur Le Maire aimerait que cette commission examine les possibilités de créer un commerce sur le territoire communal.

- Autorisation du maire pour le lancement de consultations pour étude d'aménagement de la Cité des Fougères

Monsieur le Maire fait part au conseil de son souhait de lancer sans attendre l'étude de de rénovation de la cité des Fougères ; le cahier des charges sera établi avec les élus des commissions Travaux et Aménagement et, comme déjà convenu avec la population, des réunions de concertation seront organisées le moment venu avec les habitants.

Le Conseil municipal lui donnent aval à l'unanimité pour lancer cette étude.

- Autorisation du maire pour le lancement des consultations pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire propose de lancer aussi l'étude de réalisation d'un plan local d'urbanisme en remplacement de la carte communale. L'opération se fera avec l'appui des services de la CAN et en respect du schéma de cohérence territoriale (SCOT) existant sur le territoire.

Le Conseil municipal donnent leur aval pour lancer l'étude.

- Indemnité de conseil du percepteur

Le Conseil municipal décide d'attribuer l' indemnité au Percepteur, en contrepartie de ses missions de conseil, d'un montant annuel de 451,00€.

3- INTERCOMMUNALITE, REUNIONS :

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Autize-Egray (SIAH)**

Isabelle AUBIAN rend compte des dernières décisions prises les 6 et 27 mars : choix du bureau pour l'étude comparative sur les ouvrages, SEGI, pour un coût de 41 200,00€/HT. Vote des budgets : le compte administratif 2013 dont le résultat de l'exercice est excédentaire de 4 275,17€ et le compte de gestion 2013 dont le résultat de clôture de l'exercice (2012 + 2013) est excédentaire de 66 673,84€, ont été validés à l'unanimité.

Le budget primitif prévoit pour 2014 des dépenses d'investissement de 129 013,00€ (dont 66 420,00€ de travaux et 60 845,00€ d'études) et des recettes d'investissement de 129 013,00€ (dont 107 989,00€ de subventions) ; dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 123 488,00€.

Le conseil syndical décide de participer à l'appel d'offres pour être animateur de Natura 2000 pour la sauvegarde d'espèces locales à protéger (lamproie, loutre, écrevisse à pattes blanches, ...).

- **Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO)**

Monique MATHIS fait un bref résumé de la réunion du 20 mars, dont l'essentiel, après accueil des nouveaux délégués des communes d'Echiré, Faye/Ardin, St-Gelais, St-Maxire, Ste-Ouenne, Sciecq et Surin représentées directement désormais du fait de la dissolution de syndicats d'eaux locaux, était consacrée à l'approbation des comptes 2013, largement excédentaires pour la production et la distribution, sachant que de lourds travaux de sécurisation sont prévus ; puis le conseil syndical a affecté ces résultats budget par

budget (budget général, budget Production, budget Distribution, budget Assainissement Collectif et budget Assainissement Non Collectif, le SPANC) pour voter ensuite chaque budget primitif 2014.

L'installation des nouveaux élus devrait avoir lieu le 15 mai, et ils éliront un nouveau président, en remplacement de M. Delechat.

- Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire évoque la dernière conférence des maires du territoire et le conseil communautaire de la veille, où le vote des taux des taxes était à l'ordre du jour ; il rapporte que malgré l'intervention de certains élus qui estimait prématuré de le faire sans examen approfondi de tous. Il a également été décidé l'abandon du projet de ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP), à la demande du nouveau président.

Il précise que les maires des 7 communes du « pôle nord » du territoire (Echiré, Germond-Rouvre, St-Gelais, St-Maxire, St-Rémy, Sciecq et Villiers-en-Plaine) se réuniront chaque mois et que le prochain rendez-vous est fixé au 27 mai.

4- QUESTIONS DIVERSES :

- **La prochaine réunion du conseil municipal est fixé au mardi 27 mai à 18h30**
- **Projet de ligne à haute tension :** Concernant le projet d'installation d'une ligne à haute tension en limite de la commune, les maires de Champdeniers et de Germond-Rouvre ont demandé une réunion d'information commune aux 2 conseils municipaux auprès de RTE. La date reste à fixer
- **Cérémonie du 8 mai 1945 :** le rendez-vous est à 10h30 à Rouvre pour dépôt d'une gerbe et à 11h00 à Germond pour la cérémonie proprement dite, suivie du vin d'honneur.

GERMOND-ROUVRE, le

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MAI 2014

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Olivier CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absent excusé : Joël RAMAROSON, qui a donné pouvoir à Céline THROMAS.

Date de la convocation : 22 mai 2014.

Secrétaire de séance : Monique MATHIS.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 AVRIL 2014 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Sur intervention de Daniel SORAIN, Monsieur le Maire apporte le correctif suivant au compte-rendu (page 2, 4ème point) : « En réponse à une interrogation de Daniel SORAIN, il propose que le même pourcentage d'indemnité soit retenu pour les 4 adjoints ... ». Sous cette réserve, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monique MATHIS est désignée comme secrétaire de séance.

2- DELIBERATIONS :

- Choix du logo de la commune et son implication dans la charte graphique du site Internet

Stéphane PELLETIER rappelle qu'à l'issue des réunions de la commission accueil en 2013, un slogan avait été proposé « Viva' cité de l'esprit village », puis adopté en séance de conseil municipal. Le choix du logo est en cours de finalisation avec l'infographiste. Nous attendons les dernières propositions pour la prochaine réunion du conseil.

- Renouvellement de la Convention CUI-CAE concernant M. Jacques Quintard

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler ce contrat aidé pour une période de 12 mois, à compter du 1er juillet 2014.

M. Jacques QUINTARD avait été recruté sous contrat aidé pour une durée de 9 mois à compter du 1er avril 2012 ; puis ce contrat avait été renouvelé pour 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2013 et enfin pour 1 an, jusqu'au 30 juin 2014.

Il propose de signer la convention tripartite entre la municipalité, Pôle emploi et M. Quintard.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à passer cette convention.

- Exonération de la Taxe d'aménagement pour les abris de jardin, à compter du 01/01/2015

Le conseil municipal avait décidé lors de sa séance du 29 novembre 2011 d'instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, au taux de 3 %. Vu les nouvelles possibilités d'exonérations facultatives instaurées par la loi de finances rectificative 2013 et le code de l'urbanisme (notamment ses articles L.331-9 3° et 8°),

sur proposition du maire, le conseil municipal peut décider d'exonérer de la taxe d'aménagement, sur l'ensemble du territoire communal, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération s'appliquerait à partir du 1er janvier 2015.

Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

Monsieur le Maire précise qu'une information systématique sera faite auprès des administrés qui auront le projet de construire un abri de jardin, de moins de 20 m², pour les inciter à attendre 2015.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

- Transfert de compétence avec signature de convention avec le SIGIL

Par suite du retrait de la commune de la communauté de communes du Val d'Egray (CCVE), la compétence du Système d'Information Géographique d'Intérêt Local (SIGIL) précédemment exercée par la CCVE, revient à la commune.

Monsieur le Maire explique que le SIGIL est le support informatique du plan cadastral, qui permet de situer les parcelles et l'ensemble des réseaux, de faciliter ainsi la gestion. Cette compétence est exercée par le SIEDS, qui assure la maintenance et la mise à jour de l'outil. Le coût annuel de l'adhésion au service est de 700,00€.

Il propose de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Daniel SORAIN demande à disposer d'un tableau récapitulatif des compétences exercées auparavant par la CCVE et de leur devenir maintenant que la commune a intégré la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Monsieur le Maire précise que ce sera fait, même si toutes ne sont pas encore déterminées au sein de la CAN : par exemple, il attend une réponse du président pour la compétence voirie, qui sera ou non rétrocédée à la commune.

- Attribution d'une subvention à Radio-Gâtine

Auparavant et jusqu'au 31 décembre 2014, au travers de la CCVE, la commune participait financièrement à l'association Radio-Gâtine.

Daniel SORAIN se pose la question de cette adhésion sachant qu'on s'est orienté vers la CAN et non vers la Gâtine.

Monsieur le Maire met en avant les valeurs d'indépendance liées au statut associatif de cette radio dont l'audience dépasse les frontières du pays de Gâtine, l'esprit des actions menées pour la mise en valeur de la commune et de ses associations au travers de ses émissions et la proximité avec les habitants.

Il propose d'accorder une subvention pour l'année 2014, soit 479,00€.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à la majorité, sauf une abstention.

- Achats du cadeau de départ en retraite de Monsieur Moreau, d'une barrière, de matériel complémentaire pour la mairie, de mobilier pour la bibliothèque, d'une porte en bois pour le garage de l'école

- Pour le départ en retraite de Monsieur Freddy MOREAU au 1er février 2014, Monsieur le Maire avait proposé au Conseil Municipal de lui offrir en cadeau sous forme de bon d'achat d'une valeur de 70,00€ à l'enseigne CASTORAMA.

- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil les achats suivants pour le Groupe scolaire :

- une barrière pivotante pour fermer l'accès de l'allée qui longe le parking de l'école et qui mène au restaurant scolaire. Le devis proposé par l'entreprise ABC s'élève à 662.09€ HT, soit 852.11€ TTC.

- une porte pour le local du garage pour remplacer celle qui était détériorée par l'usage. Le devis proposé par l'entreprise DUBIN s'élève à 469.05€ HT, soit 562.86€ TTC.

Une mezzanine pourra y être installée ultérieurement pour étendre les capacités de stockage.

Monsieur le Maire rappelle que les enseignants disposent depuis un mois d'une salle qui leur est réservée, équipée d'un plan de travail et de divers rangements.

- Il propose également de valider l'achat de mobilier complémentaire pour la mairie (lampes, cloisons, accessoires) pour environ 4 500,00€ auprès de la société MARCIREAU.

- Monsieur le Maire rappelle le projet d'informatisation de la bibliothèque de l'école, porté par les bénévoles de l'association « Les Amis de la bibliothèque ». Il avait été présenté lors du conseil municipal du 20 mars 2014 et accepté, sous réserve de l'attribution d'une subvention du Conseil Général. Cette subvention a été attribuée à la commune pour 2 200,00€ (soit 50%).

Monsieur le Maire propose donc de valider les devis présentés par les prestataires suivants :

- MICROBIB SARL, fourniture et mise en place du logiciel de gestion Novalys, formation incluse, pour 1 868.00€HT, soit 2 241.60€ TTC.

- SBS, fourniture et installation d'un bureau et d'un fauteuil, pour 683.74€ HT, soit 820.48€ TTC.

- SBS, fourniture et installation d'un ordinateur et d'une imprimante, pour 1 099.00€ HT, soit 1 318.80€ TTC.

Le Conseil valide à l'unanimité ces diverses acquisitions.

- Choix du prestataire pour équiper l'école d'ordinateurs portables

Monsieur le Maire rappelle que le choix de la location a été retenu lors de la précédente séance. 4 devis sont proposés à l'étude : TEDELEC / MARCIREAU / FRIMAUDEAU et SBS.

- SBS : le matériel proposé par la société SBS étant à meilleur coût et de qualité équivalente. Le coût de la location est d'environ 210,00€/mois, pendant 3 ans, pour 15 PC portables, logiciels, anti-virus et maintenance incluses. Les souris sont offertes.

-

Le Conseil adopte ce choix à l'unanimité.

- Choix du prestataire pour l'installation de chauffe-eaux solaires sur les locaux communaux

4 devis des entreprises HIPEAU, GARCIN, SEGUIN et BEC vont être soumis à étude préalable du Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER), mandaté pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet de la municipalité.

La commission aménagement se réunira prochainement pour analyser ces offres avec le technicien du CRER. Elle proposera ses conclusions pour permettre un choix au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande, parallèlement à cette analyse, l'autorisation de présenter les dossiers de demande de subventions auprès de la Préfecture et de la Région.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention.

- Révision du choix du type de taux emprunt «Réfection du parvis de l'église »

Un prêt multi-périodes, contrat n°20400369, avait été conclu en août 2004 pour le financement de la réfection du parvis de l'église St-Médard. Son montant était de 63 000,00€ et d'une durée de 15 ans, révisable tous les 5 ans.

Il avait été souscrit au taux fixe à 3.74% pendant les 5 premières années.

Il a déjà été reconduit à taux fixe trimestriel à 3.01% pour les 5 années suivantes de 2009 à août 2014.

Au terme de cette nouvelle tranche de 5 ans, il nous est demandé de choisir pour les 5 dernières années, entre un financement à taux fixe ou à taux variable. L'hypothèse d'un taux fixe serait un taux trimestriel de 2,71% pour les 5 prochaines années. Ces nouvelles conditions financières seraient applicables à l'échéance du 11 novembre 2014.

Le Conseil, après délibérations, décide à l'unanimité de conserver un taux fixe trimestriel. Il sera donc de 2.71%.

- Vente du véhicule utilitaire FIAT Fiorino

Ce véhicule acheté par la commune en 1996 et qui n'est plus utilisé depuis l'achat du Renault Traffic, vient de passer son dernier contrôle technique avec succès. Monsieur le Maire soumet l'offre d'acquisition qui lui a été faite pour un montant de 250,00€.

Le Conseil Municipal valide cette offre à l'unanimité.

- Désignation d'un représentant à une nouvelle commission de la CAN

A l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) doit être désignée au sein de la CAN. Cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres. Monsieur le Maire propose la candidature suivante : Gérard EPOULET comme représentant titulaire et Stéphane PELLETIER comme représentant suppléant

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité et désigne Gérard EPOULET comme représentant titulaire et Stéphane PELLETIER comme représentant suppléant.

3- INTERCOMMUNALITE, REUNIONS :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Autize-Egray (SIAH)

Isabelle AUBIAN rend compte de certaines décisions prises le 14 mai dernier, après renouvellement du bureau du SIAH ; le président est reconduit, Joël RAMAROSON la remplacera comme vice-président. Il faut retenir : l'intervention du SIAH comme animateur sur les zones de compétence Natura 2000 (faune et flore à protéger autour de l'Autize et de ses affluents), la poursuite de l'étude des chaussées et des moulins, la reconduction de la lutte contre les ragondins.

- Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO)

Monique MATHIS donne lecture d'un résumé de la réunion du 15 mai dernier, où une présentation générale des actions du syndicat a été faite aux nouveaux élus : il assure la production et la distribution de l'eau potable, via l'usine de dénitrification de Beaulieu d'Echiré (1995) pour 12 communes, dont Germond-Rouvre, et quelques syndicats. Les tarifs sont stables depuis 2 ans. Un programme quinquennal de sensibilisation à la qualité de l'eau et de protection des captages (Re-Sources) a été engagé.

Un nouveau président a été élu, M. Christian BONNET, ainsi qu'un nouveau bureau de 6 vice-présidents. Leurs rémunérations et les nouvelles commissions seront instituées lors

d'une prochaine réunion.

- **Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS)**

Alain GAUTHIER a assisté à la première réunion du SIEDS qui s'est tenue après le renouvellement des conseils municipaux et réunissant la quasi-totalité des communes deux-sévriennes, soit 303. M. Jacques BROSSARD a été réélu président et les bureaux des 4 arrondissements désignés ; pour celui dont dépend notre commune, Niort, sont élus Mme GABILLY et Mrs BALOGE, LAVALT, MORIN, et SASTRE.

- **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations présentées en séance. Il précise que la réunion se tenait dans le contexte de la grève des éboueurs de la CAN pour laquelle il a été demandé un exposé des motifs. Elle a duré 9 jours ; certaines de leurs revendications ont été acceptées, et la tournée d'enlèvement des ordures ménagères a repris.

Il y a eu vote des tarifs de divers services, mais la proposition d'augmenter le nombre de tranches de quotient familial a été refusée pour les tarifs d'accès aux équipements sportifs inter-communautaires. Le projet de piscine nouvelle à l'Acclameur est rejeté, au profit de la rénovation de celle du Pré Leroy.

- **Conseil d'école**

Monsieur le Maire annonce le départ du Directeur d'école pour une formation du 2 au 20 juin en vue de son affectation à un autre poste à la rentrée prochaine pour une durée d'un an. Il sera remplacé temporairement jusqu'à ce que son affectation soit définitive. A la prochaine rentrée scolaire, 16 enfants seront accueillis et un effectif total de 136 élèves est prévu.

4- QUESTIONS DIVERSES :

- **Dossier du tracteur de la commune** : Le tracteur acquis en 2013 a été immobilisé par un défaut grave de fonctionnement ; après l'expertise demandée qui confirme un vice caché, les assurances des établissements QUITTE ont proposé une transaction : avec prise en charge partielle par le vendeur, le coût de réparation initial d'environ 12 000,00€ est ramené à 4 438.33€. Monsieur le Maire accepte cette offre, contraint par la nécessité pour pouvoir retrouver rapidement l'usage du tracteur.

- **Projet de ligne à haute tension** : concernant le projet d'installation d'une ligne à 90 000 V en limite de la commune, une réunion d'information commune aux conseils municipaux de Champdeniers et de Germond-Rouvre, en présence de RTE (Réseaux de Transport de l'Electricité) et Gérédis, aura lieu le 24 juin 2014. Elle a pour objectif d'informer les conseillers municipaux et de leur permettre de poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

- **Élections européennes** : elles se sont déroulées dans de bonnes conditions. La participation a été faible, soit 396 votants pour 832 électeurs, soit 47,60%.

- La procédure engagée par un riverain devant le Tribunal administratif s'est poursuivie en appel devant la Conseil d'Etat. L'ordonnance du Juge des Référé du Tribunal Administratif de Poitiers est annulée, sauf en ce qui concerne la pose du rocher. Le principe de la limitation d'accès est en effet validé. La municipalité se voit confirmer dans ses prérogatives de décisions relatives à la circulation et à la sécurité. Monsieur le

Maire confirme sa position de rencontres et d'échanges avec les riverains quant à la réflexion qui devra s'instaurer.

- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 1er juillet à 18h30.

GERMOND-ROUVRE, le 14/06/2014,

Le Maire,

République Française
MAIRIE DE
GERMOND-ROUVRE
79220

AFFICHAGE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de Conseil Municipal qui aura lieu

VENDREDI 20 JUIN 2014 à 18H45 PRECISES

Session ordinaire

1- DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES 2014.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Germond-Rouve le 11 juin 2014

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} JUILLET 2014

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Joël RAMAROSON, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absents excusés : Alexandra CHABOT a donné pouvoir à Tony CHOLLET, Alain GAUTHIER a donné pouvoir à Gérard EPOULET.

Date de la convocation : 23 juin 2014.

Secrétaires de séance : Monique MATHIS.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 MAI 2014 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

2- DELIBERATIONS :

- Choix du logo de la commune pour son implication dans la charte graphique du site Internet

Présentation par Gaël MATHIS, de « La Petite Agence », prestataire retenu pour la réalisation et la refonte du site internet de la commune et du logo. Après visualisation de plusieurs logos sélectionnés par la commission, avec déclinaison de plusieurs couleurs et formes (feuille de chêne, fleur...), un tour de table s'organise. Le logo « feuille de chêne vert et à caractère rouge foncé » obtient la majorité. Une maquette fonctionnelle sera proposée dans un 2^{ème} temps, sur la base de l'arborescence étudiée précédemment et avec déclinaison de la charte graphique à partir de cette image.

- Liste de noms proposés pour la commission « Impôts »

L'Administration demande que la liste adoptée par le conseil soit complétée, car il n'y avait pas assez de noms (dont celui d'un propriétaire de bois) pour que le service des impôts puisse faire son choix : ceux d'Olivier FOUILLET, Lionel MOUNIER, Hélène BRENET et Maryvonne DESOUCHE sont ajoutés.

- Convention refuge animaux

En raison du départ de la commune de la Communauté de Communes du Val d'Egray, qui avait un accord avec la Mairie de Niort pour la mise en pré-fourrière des animaux errants, la Mairie de Niort propose une convention directe pour continuer à bénéficier de ce service.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à passer cette convention.

- Choix du prestataire pour l'installation de chauffe-eaux solaires sur les locatifs communaux

4 devis des entreprises HIPEAU, GARCIN, SEGUIN et BEC ont été soumis à l'étude préalable du Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER), mandaté pour assurer

l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet de la municipalité.

La commission aménagement s'est réunie pour analyser ces offres avec le technicien du CRER. Des pièces complémentaires ont été demandées à l'entreprise SEGUIN, jugées recevables techniquement par le CRER.

La proposition de l'entreprise SEGUIN a été retenue au final.

Par contre l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) demande à ce que les panneaux soient encastrés, ce qui peut occasionner un léger surcoût et un devis sera redemandé pour le vérifier.

Toutefois, un vote de principe unanime des élus est émis pour retenir l'entreprise SEGUIN, sous réserves de cette vérification.

- Achat de 2 vidéo-projecteurs pour l'école

5 devis sont proposés à l'étude : TEDELEC, MARCIREAU, FRIMAUDEAU, SBS et SELOMA.

Le Conseil, après délibération, décide à l'unanimité de retenir la société MARCIREAU pour 1 110.00€ HT par unité.

Monsieur le Maire signale que les 15 PC portables ont été livrés et installés aujourd'hui. Cependant, il n'y a toujours pas d'internet dans la salle des enseignants. Une solution devra rapidement être trouvée, peut-être en utilisant une seule box pour tout l'internet de l'école.

- Renouvellement du poste d'un agent chargé de la surveillance de la cour de l'école

Depuis la rentrée de 2012-2013, un agent a été recruté en CDD d'un an, pour 2 heures de surveillance de la cour de l'école pendant le temps périscolaires du midi. Il est proposé de renouveler son contrat, de nouveau pour une année. Proposition retenue à l'unanimité.

- Désignation du référent « Prévention de la délinquance »

Dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de la sécurité routière, Monsieur le Préfet propose de désigner des référents pour faciliter le travail du maire dans l'exercice de son pouvoir de police. Rémy GADREAU, correspondant « Défense », se porte volontaire. Candidature retenue à l'unanimité.

- Délégation de compétences du maire

Pour répondre à la remarque de Monsieur le Percepteur au sujet de la délibération du 29 avril dernier relative à la délégation de compétences, Monsieur le Maire demande que des seuils en-dessous duquel le maire est autorisé à décider seul, soient fixés pour certains postes : il propose de retenir 10 000€ pour les emprunts et la réalisation d'une ligne de trésorerie, puis 15 000€ pour les marchés.

Les conseillers votent à l'unanimité.

3- INTERCOMMUNALITE, REUNIONS, COMMISSIONS :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Autize-Egray (SIAH)

Joël RAMAROSON résume les actions retenues dans le cadre du contrat de territoire des milieux aquatiques (CTMA) 2013-2018, ainsi que pour la protection de la faune et de la flore le long des rivières, la limitation d'utilisation des engrais et la limitation de pompage. Une étude sur le devenir des plans d'eau auprès des propriétaires est lancée, à charge du syndicat pour 20%, des subventions de 80% étant prévues. Il évoque aussi une nouvelle loi de gestion des milieux aquatiques, prévoyant que les intercommunalités qui le souhaitent prennent la compétence de prévention des inondations, avec création éventuelle d'une taxe correspondante.

- **Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO)**

Joël RAMAROSON rend compte de la mise en place de nouvelles commissions : les président et vice-présidents se sont réservés les commissions « appels d'offres » et « gestion du personnel » ; il se proposera pour faire partie de la commission « production d'eau », alors que Ludivine CHAUVINEAU est inscrite dans celle la « distribution d'eau » et Monique MATHIS dans celle de la « protection des ressources ». Le château d'eau de Sainte-Ouene est en mauvais état ; toutefois les interventions sont reportées en septembre, car il faut régler auparavant le problème de l'hébergement des chauves-souris qui y nichent et sont protégées.

- **Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS)**

Rémy GADREAU a assisté à la réunion du 16 juin, conseil syndical consacré aux votes des président (Monsieur Jacques BROSSARD a été reconduit) et 12 vice-présidents et de leurs indemnités, en baisse de 30%, ainsi que de ceux de SEOLIS.

- **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**

Monsieur le Maire expose qu'un travail est en cours pour la réaffectation de certaines compétences aux communes et le calcul d'attribution de compensations correspondant. Toutefois, l'incertitude sur l'intégration définitive ou non à la CAN de la Communauté de communes Plaine de Courance, rend le travail de mutualisation plus difficile. Des incertitudes apparaissent aussi sur l'extension du réseau de transport.

Pour 2014, le fonds de péréquation intercommunale s'élève à 21 836€ pour Germond-Rouvre, soit plus du double de celui de l'année dernière.

Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion de présentation du nouveau programme d'aide aux projets des collectivités du Conseil Général pour 2014-2020 : CAP (contrat d'accompagnement de proximité), qui remplace PROXIMA. Il précise que prochainement la municipalité fera une demande dans ce cadre pour bénéficier d'une aide à la décision, d'une part pour l'étude sur le PLU (en remplacement de la carte communale) et d'autre part, pour l'étude sur l'embellissement du quartier des Fougères.

4- QUESTIONS DIVERSES :

- **Projet de ligne à haute tension** : concernant le projet d'installation d'une ligne à 90 000 V en limite de la commune, une réunion d'information commune aux conseils municipaux de Champdeniers et de Germond-Rouvre, en présence de RTE (Réseaux de Transport de l'Electricité) et de Gérédis, s'est tenue le 24 juin 2014. La prochaine rencontre aura lieu à la mairie de Champdeniers, le 18 août, avec une vingtaine de représentants de membres d'associations et riverains.

Monsieur SORAIN pense que le projet soumis à enquête publique devrait sûrement être différent de celui proposé actuellement et que l'avis du conseil municipal devrait influencer sur le contenu : il demande quand le conseil se prononcera. Monsieur le Maire répond que ce sera vraisemblablement courant septembre ou octobre.

- **Réunion avec les élus et habitants des Fougères** : Isabelle AUBIAN informe les élus que la date du 10 juillet a été retenue pour évoquer l'aménagement du lotissement.

- Stéphane PELLETIER annonce qu'il réunira la prochaine commission « finances » le 18 septembre, et qu'un spectacle musical se déroulera aux Champs-Ferret à Rouvre, le 30 août.

- Monsieur le Maire signale que la commune a reçu des mains du préfet la « Marianne 79 du civisme » pour le score de presque 81% atteint au premier tour des élections municipales de mars 2014.
- Monsieur le Maire vient de recevoir une demande de mutation d'une employée administrative sur un autre site à compter d'octobre ; il va se rapprocher du centre de gestion pour les modalités du remplacement à envisager. Daniel SORAIN estime qu'on devrait prévoir un poste de rédacteur ou de secrétaire de mairie. Estelle AUTRET ajoute que le lancement d'un PLU demandera sans doute des compétences nouvelles aussi. Monsieur le Maire indique qu'il faut y réfléchir, ainsi qu'à la pyramide des âges des personnels communaux en général.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 26 août à 18h30.

GERMOND-ROUVRE, le 06/07/2014,

Le Maire,

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET (arrivé après le vote du budget), Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Joël RAMAROSON, Daniel SORAIN.

Absentes excusées : Isabelle AUBIAN, qui a donné pouvoir à Stéphane PELLETIER, Émilie CLOCHARD, qui a donné pouvoir à Monique MATHIS et Céline THROMAS, qui a donné pouvoir à Joël RAMAROSON.

Date de la convocation : 23 septembre 2014.

Secrétaire de séance : Monique MATHIS.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL du 27 mai et du 26 août et DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

- Le compte-rendu du 27 mai est adopté, après lecture des ordonnances du Tribunal Administratif de Poitiers et du Conseil d'État, à la suite d'un échange soulevé par Daniel SORAIN quant au contenu de l'arrêt du Conseil d'État : il aboutit à l'annulation de l'ordonnance du juge des référés du tribunal Administratif de Poitiers du 3 avril 2014, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives à l'enlèvement du rocher chemin de la Cour.

- Le compte-rendu du 26 août est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

2- FINANCES

Stéphane PELLETIER présente le budget supplémentaire préparé à partir de l'état des dépenses à fin août.

La section Investissements est équilibrée à 359 565,81 €. Il rappelle que l'on ne peut pas diminuer une ligne inscrite dans cette section, mais on peut passer une décision modificative ensuite, autant de fois que nécessaire.

La section Fonctionnement s'équilibre après réajustement à 854 017,55 €.

Le conseil municipal adopte ce budget par 13 voix sur 14 présents ou représentés, sauf l'abstention de Daniel SORAIN, qui souhaite s'en expliquer : si la situation lui paraît saine, en l'absence de lisibilité de l'avenir au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais, il regrette que l'autofinancement dégagé ne soutienne aucun projet précis.

3-DELIBERATIONS :

- Suppléant auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

A la demande des maires, la loi du 4 août 2014 est revenue sur les dispositions antérieures de désignation du suppléant au délégué CAN. Il s'agit désormais du second sur la liste présentée aux élections, soit Monique Mathis et non Stéphane Pelletier.

Le conseil municipal en prend acte.

- Rectificatif sur l'achat de 2 vidéo-projecteurs pour l'école

Après l'appel d'offres, la société Marcireau avait été retenue. Mais aujourd'hui, le produit préconisé n'est plus disponible sur le marché et un nouveau modèle est proposé,

ce qui amène un supplément de 294,00€ hors taxes.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Achat de couchettes pour le dortoir des petits à l'école

Après réflexion, il a été décidé de remplacer les nattes pour la « petite sieste » par des couchettes. Le coût pour 24 couchettes s'élève à 867,99€ hors taxes.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Contrat de maintenance MICROBIB

La Bibliothèque municipale, inscrite dans le réseau des bibliothèques départementales, en accord avec la municipalité, a acquis du matériel de bureau et des outils informatiques auprès de SBS. La nécessité d'un contrat de maintenance du logiciel s'impose, dont le prix est de 320,00 € pour 3 ans. Il a été souscrit auprès de la société MICROBIB

Le conseil approuve à la majorité : 13 voix pour, 1 abstention, un élu estimant cette pratique exagérée.

- Achat de panneaux de signalisation

La commission aménagement a rencontré les habitants du quartier de la Fougère le 10 juillet. Il a été convenu de prendre des mesures de sécurisation des lieux en matière de circulation routière. A cet effet des panneaux seront posés à titre provisoire, en test jusqu'à la mi-novembre. L'acquisition représente la somme de 1 297,64€.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Mode de valorisation des repas pris à la cantine par les agents de la restauration

Un contrôle de l'Urssaf vient d'être effectué en mairie et ne signale pas de difficultés. Cependant, il conduit à un redressement pour déclaration non conforme des repas pris par les agents de restauration ; ils doivent faire l'objet d'une déclaration au titre des avantages en nature soumis à cotisations sociales. Soit un montant de 350,00€ par an.

Le conseil municipal adopte ce principe à l'unanimité.

- Frais d'hébergement d'une artiste intervenue le 30 août

Le budget global de cette animation adoptée par le conseil municipal ne donnant pas le détail de cette somme, elle doit faire l'objet d'une délibération spécifique pour pouvoir être réglée, même si la dépense est limitée à 45,00€.

Le conseil l'approuve à l'unanimité.

4- RESSOURCES HUMAINES : recrutement pour le poste d'agent administratif

Monsieur le Maire résume le déroulement des opérations de recrutement effectué en collaboration avec le Centre De Gestion 79 et les adjoints : 52 candidatures sont parvenues et après examen, 6 candidats ont été invités à passer un entretien, auquel 5 se sont présentés.

La personne retenue est Madame Éléonore BIDAUD, actuellement en poste à temps partiel à La Chapelle Bâton, qui vient d'être avisée. Contact a été pris avec le maire de la Chapelle Bâton, qui accepterait a priori de réduire son préavis de 3 à 1 mois ; dans l'intervalle, elle pourrait également commencer à travailler à Germond-Rouvre une demi-journée par semaine.

Daniel SORAIN estime dommage que l'on recrute un adjoint administratif 1ère classe, alors que l'on aurait pu passer à un poste de rédacteur : dans une commune de plus de 1000 habitants entrant dans une communauté d'agglomération, le service rendu aux élus et aux administrés aurait été meilleur et le budget aurait supporté le surcoût.

Monsieur le Maire confirme que le choix effectué correspond aux besoins de la municipalité et ménage l'avenir.

5- INTERCOMMUNALITE, REUNIONS :

- Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO)

Monique MATHIS fait part des décisions prises lors du dernier conseil communautaire du 24 septembre : la plupart des 22 délibérations prises concernaient des études, les plus importantes relatives à une assistance technique pour la gestion en régie directe de l'usine de dénitrification de l'eau à l'expiration du contrat actuel (avec la Lyonnaise des Eaux) et au choix d'un hydrogéologue pour vérifier le fonctionnement du champ captant (cabinet ICEA) ; ainsi, des études préalables à la refonte des locaux, à la révision des zonages d'assainissement collectif et au renouvellement de certains réseaux (canalisations et châteaux d'eau) sont lancées. Une nouvelle convention de gestion des poteaux incendie va être soumise aux communes adhérentes, ajoutant au contrôle (pour 20,00€/unité actuellement) la réparation (pour 65,00€/unité).

- Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire fait part de quelques éléments de la réunion du 22 septembre, où un règlement intérieur réduisant l'expression des élus minoritaires a été adopté malgré des oppositions. Il précise que les compétences voirie et urbanisme devraient être clarifiées prochainement. Des communes, dont la nôtre, le réclament.

- Commission scolaire

Elle s'est réunie le 24 septembre et a débuté par une visite des locaux et des divers aménagements opérés pendant les vacances. L'étroitesse de certains locaux, notamment garderie et dortoirs, a été évoquée.

Restauration scolaire et garderie : après la présentation des critères concourant à l'élaboration des tarifs fixés en conseil municipal, d'éventuelles modifications ont été évoquées : réduire la part des familles et augmenter la participation de la commune et donc l'impôt, ou introduire la notion de quotient familial pour une tarification proportionnelle aux ressources des familles. Dans tous les cas, il y a des frais fixes incontournables à prendre en compte.

Les membres présents n'ont pas souhaité traiter le sujet du quotient familial.

Certains ont insisté sur la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs. Il a été rappelé que la municipalité a l'obligation d'assurer l'approvisionnement tant en qualité qu'en quantité, ce qui n'exclut pas pour autant la mise en concurrence à laquelle la gestionnaire s'applique. La municipalité a affirmé l'engagement pris d'augmenter cette année la part de fournisseurs locaux en la portant de 22 à 25%.

- Urbanisme : rencontre avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres (CAUE) et la CAN

Dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), le maire et les adjoints ont rencontré les services du CAUE et de la CAN, pour voir comment envisager un PLU, au regard des évolutions des compétences communautaires d'ici 2017. La CAN a été sollicitée par de nombreux maires ruraux, dont Germond-Rouvre, pour demander à la communauté de se déterminer rapidement sur un éventuel PLU Intercommunal (PLUI). Un débat devrait être engagé d'ici la fin 2014, pour une décision début 2015.

Cependant rien n'empêche la commune d'engager un travail préparatoire par un plan de référencement, avec l'aide du CAUE pour une telle étude dont les résultats seraient utilisables dans tous les cas.

- Commission communication

Stéphane PELLETIER indique qu'après la présentation de la maquette du site internet, les membres de la commission se revoient le 2 octobre puis le 8 avec le prestataire pour faire le point de leurs remarques et poursuivre le travail sur le contenu du site.

Il précise que la réunion annuelle des associations communales est fixée au lundi 13 octobre à 20h30 à la mairie.

- Commission culture de la CAN, secteur nord

Stéphane PELLETIER fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 25 septembre à la salle des fêtes de Germond-Rouvre. L'objet essentiel était la programmation du « Très Grand Conseil Mondial des Clowns », qui passera par les 7 écoles et 3 foyers-logements du secteur. Il sera proposé une parade et 3 spectacles, du 17 au 20 juin 2015. Un élu de Saint-Gelais demande aussi l'organisation d'un « rallye » entre les 7 communes pour les Journées du Patrimoine en septembre 2015.

La prochaine réunion aura lieu le 20 octobre à Echiré (où il sera présenté le projet de salle de la commune d'Echiré qui pourrait être un outil de développement culturel sur le secteur Nord de la CAN).

6- QUESTIONS DIVERSES :

- Rencontre du 4 septembre avec le président de la CAN, Jérôme BALOGE

Tous les conseillers municipaux des communes du nord du territoire étaient invités à un échange, que le Président voulait constructif et où il n'a évacué aucun sujet, même si des désaccords persistent.

- Visite du patrimoine communal du 4 octobre

Une visite de l'ensemble des locaux communaux par les élus est prévue le samedi 4 octobre ; rendez-vous à 10 heures à l'école de Rouvre et retour à Germond.

- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 28 octobre à 18h30.

GERMOND-ROUVRE, le 6 octobre 2014,

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 octobre 2014

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Joël RAMAROSON.

Absents excusés : Daniel SORAIN, qui a donné pouvoir à Joël RAMAROSON, Céline THROMAS, qui a donné pouvoir à Isabelle AUBIAN.

Date de la convocation : 23 octobre 2014.

Secrétaire de séance : Monique MATHIS.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL du 30 septembre et DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le compte-rendu du 30 septembre est adopté à l'unanimité, après insertion de la modification proposée par Stéphane PELLETIER pour le dernier alinéa du point 5 relatif au résumé de la réunion de la commission culture des communes du nord de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Monique MATHIS est désignée comme secrétaire de séance.

2-DELIBERATIONS

- Décision modificative

La décision budgétaire modificative n'est plus nécessaire et Monsieur le Maire propose le retrait de ce point de l'ordre du jour.

- Adhésion à la Charte Terre saine

Isabelle AUBIAN présente la Charte Terre Saine proposée par la Région POITOU-CHARENTES et ses objectifs, dont le principal est la réduction de l'utilisation de pesticides dans l'entretien du territoire communal, dans le cadre de la protection de l'eau et de la santé. Il est important que les communes soient exemplaires dans ce domaine auprès des agriculteurs comme auprès de la population. Les élus du mandat précédent avaient envisagé cette signature et les agents communaux ont été formés en ce sens, ils ont déjà réduit de plus de la moitié les achats de produits phytosanitaires.

Monique MATHIS cite l'exemple d'une commune voisine où l'intervention d'élus référents s'est avérée primordiale pour le suivi des actions, en particulier pour la communication : conventions avec les habitants dans la gestion des abords des rues et pieds de murs, espaces verts, distribution de graines ou plantes entretenues ensuite par les riverains, valorisation des résultats et des actions dans le bulletin municipal...

Émilie CLOCHARD et Alexandra CHABOT sont intéressées pour jouer ce rôle avec Isabelle AUBIAN ; après lecture de la délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

- Convention Incendie projetée par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO)

Monique MATHIS présente la nouvelle convention Incendie soumise par le SECO lors de sa dernière réunion pour être appliquée en 2015, après adoption par les 16 communes adhérentes : aujourd'hui existe une convention de contrôle des poteaux Incendie dans les communes, avec une participation sur la base de 20 € par poteau figurant au

diagnostic établi par le syndicat ; la proposition serait d'y ajouter la réparation, ce qui ferai passer le prix de base à 65 € par poteau selon l'étude faite par la commission. Monsieur le Maire propose que l'on chiffre les réparations réalisées par la commune ces dernières années afin d'alimenter la réflexion des élus et leur permettre de prendre une décision lors d'une prochaine séance.

3- RESSOURCES HUMAINES

- Personnel administratif

Monsieur le Maire fait le point de l'arrivée d'Éléonore BIDAUD à la mairie à compter du lundi 3 novembre, après une « immersion » 3 mercredis matin en octobre ; un travail en binôme sur le budget a été mis en place avec l'autre secrétaire de mairie, Nathalie FORTIN. Une autre personne intervient en intérim pour un mois pour faciliter cette intégration, qui sera prolongé si cela s'avère nécessaire.

- Réunion des agents de l'école après la rentrée

Monsieur le Maire résume le premier état des lieux de rentrée effectué avec les personnels de la garderie, de la cantine et de l'entretien ; une agente étant absente depuis 1 mois et devant être opérée la semaine prochaine d'un genou, il a fallu pourvoir à son remplacement temporaire.

Le premier conseil d'école est annoncé pour le 6 novembre, précise Joël RAMAROSON. Nous devrions recevoir prochainement la convocation.

4- INTERCOMMUNALITE, REUNIONS / RENCONTRES :

- CAN : conseil communautaire du 20 octobre

Monsieur le Maire fait part des décisions prises lors de la réunion, au cours de laquelle une motion a été adoptée contre le départ du Crédit Agricole de Niort à La Rochelle. Malgré des oppositions, le retour des compétences Petite Enfance et Maintien à Domicile aux communes de l'ancienne communauté des communes de Plaine de Courance a été voté, celles-ci devant se regrouper au sein d'un syndicat relançant les services existants ; certains ont rappelé qu'il y avait du temps jusqu'en 2016 pour étudier leur extension à tout le territoire de la CAN, ce qui aurait constitué un beau projet, mais la majorité actuelle considère que ce serait financièrement trop lourd. La compétence voirie devrait aussi revenir aux communes, le point sera tranché début 2015.

- Commission Culture Pôle Nord

Stéphane PELLETIER fait un compte-rendu de la dernière séance, où aucune décision n'a été prise en l'absence d'une commune ; le devis des interventions du Très Grand Conseil Mondial des Clowns en 2015 est chiffré et la commune d'Echiré a présenté son projet de salle de spectacles pour 2016 (réalisée en 2 phases, grande salle des fêtes d'abord, puis extension à 350 places assises avec gradins rétractables). Elle souhaite simplement le soutien écrit des communes voisines.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que le maire adresse une lettre en ce sens.

- Commission Communication

Stéphane PELLETIER soumet à la réflexion des conseillers la lettre reçue de la Région pour la programmation des Nuits romanes 2015 ou 2016, qui souhaite une réponse avant le 28 novembre est souhaitée : si la commune souhaite s'y inscrire cette année, il faut constituer une équipe de bénévoles car l'accueil des spectateurs toujours plus nombreux à ces manifestations est une lourde charge en organisation.

La décision sera prise à la prochaine réunion après recherche de volontaires.

- Réunion Ligne à Haute Tension Niort-Cours

Les sociétés RTE et Gérédis ont invité les maires et les adjoints concernés par le tracé de la ligne pour faire le point du projet revu à la demande du SIEDS : ils confirment qu'elle sera totalement enterrée, à 1m de profondeur, le faisceau est quasiment identique mais l'enfouissement sera rapproché de la RD 748 et les lignes Basse Tension en place aux entrées de villages ne seront pas effacées ; il ne devrait pas y avoir d'étude d'impact cette fois, ni d'enquête publique étendue, simplement un avis des municipalités. Un arrêté préfectoral du 18 juillet autorise d'ores et déjà les carottages. Les coûts n'ont pas été évoqués, mais l'indemnisation des agriculteurs devrait être majorée, les contraintes étant plus importantes (interdiction de plantations). On préservera au maximum les haies existantes.

- Commission Énergies Renouvelables de la CAN

Isabelle AUBIAN donne un compte-rendu de la dernière réunion, où un retour des démarches de développement éco-durable a été fait, sur lesquelles on peut s'informer directement (www.agenda21.CAN). La prochaine séance est fixée au 13 novembre à 18h30.

Elle cite le Conseil en Économies Partagées (CEP), le soutien en économies d'éclairages publics ou le Conseil Régional des Énergies Renouvelables (CRER), avec lequel la commune a déjà travaillé pour le projet d'installation de chauffe-eau solaires dans les locatifs ou le cadastre solaire.

Ce dernier sera présenté à la population à la salle des fêtes le 7 novembre à 18h30.

- Commission Aménagement

Isabelle AUBIAN communique le contenu de la réunion du 25 septembre où ont été recueillies des suggestions d'aménagement du terrain de sport de Rouvre et rappelle que les premières observations relatives à la mise en place d'un test de signalisation pour les lotissements de La Fougère et du Grand Chêne feront l'objet d'une prochaine réunion le 13 novembre à 20h30.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Réunion des Associations

Stéphane PELLETIER indique qu'elle s'est tenue le 13 octobre ; une réflexion a été soumise aux associations d'organiser dans le prieuré, l'ancienne mairie, un rendez-vous mensuel le 2ème vendredi du mois, dans la continuité des marchés de l'été, sous forme de « café associatif » par exemple, à tour de rôle, ou par thème...

Monsieur le Maire fait part de l'accord donné à une association extérieure pour l'utilisation de la salle des fêtes le jeudi soir pour une activité de taïchi ; une convention a été signée après consultation des autres associations.

- Visite du patrimoine communal du 4 octobre

De nombreux élus n'ont pu se libérer pour cette visite, une nouvelle date sera donc proposée.

- Prochaines réunions du conseil municipal le 25 novembre et le 16 décembre à 18h30.

Fait à Germond-Rouvre, le
Le Maire,

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absent excusé : Daniel SORAIN (pouvoir donné à Céline THROMAS)

Absent non excusé : Joël RAMAROSON

Date de la convocation : 20 novembre 2014

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 OCTOBRE 2014

Le Compte rendu du Conseil municipal du 28 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

a) Acquisition de stores

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'installer des stores sur les fenêtres de la salle des enseignants à l'école n'en possédant pas, des devis ont été sollicités auprès de deux entreprises.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***D'accepter le devis de l'entreprise STORE NIORTAIS pour un montant total de 1067.28 € TTC. Ce montant sera imputé au Budget 2014 – Section Investissement Dépenses – Opération 102 Bâtiments Scolaires – Chapitre 21 Immobilisations corporelles – 21312 Bâtiment scolaire.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.***

b) SEOLIS : Renouvellement du contrat IRIS

Monsieur le Maire informe que le contrat IRIS pour la gestion de l'éclairage public arrive à terme. Il porte sur 15 commandes et 110 points lumineux (22 candélabres et 88 lanternes) et représente 22 % de la consommation d'électricité de la commune.

Cette année le contrat de maintenance (entretien courant, urgences, dépannage, études et travaux...) comporte une part importante de mise aux normes sur 4 ans. Le coût supplémentaire est de 56900 € avant les subventions possibles de l'ADEME et du SIEDS, qui seront sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix et 1 abstention :

- ***De procéder à une consultation auprès de trois entreprises dans le cadre du renouvellement du contrat d'entretien, maintenance et remise aux normes de l'éclairage public.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

c) Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- Vu la décision approuvant le rapport de la CLECT en date du 3 novembre 2014

Monsieur le Maire expose :

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 3 novembre 2014 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce rapport porte sur :

- L'évaluation des dé-transferts au 1^{er} janvier 2015 liés aux retours de compétences territorialisées sur les communes des territoires de Plaine de Courance (Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, Brulain, Fors, La Foye Monjault, Granzay-Gript, Juscoprs, Marigny, Prahecq, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Martin de Bernegoue, Saint-Romans des Champs et Saint Symphorien) pour un montant global de 2 103 195 €.
- Les régularisations des transferts de charges au 1^{er} janvier 2014, liées aux charges transférées et aux restitutions pour la commune de Germond-Rouvre pour un montant de 37 496 € pour la seule année 2014, le contingent SDIS étant exceptionnellement pris en charge par la CAN, et pour un montant de 45 411 € à compter de 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 13 voix et 1 abstention, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 3 novembre 2014.

d) Taxe d'aménagement et exonérations

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Vu les possibilités d'exonérations facultatives instaurées par la loi de finances rectificative 2013,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-9 3° et 8°;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exonérer, sur l'ensemble du territoire communal, les abris de jardin soumis à déclaration préalable de la taxe d'aménagement, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Isabelle AUBIAN propose qu'une réflexion soit menée concernant le montant de la Taxe d'Aménagement applicable aux nouvelles constructions dites « basse consommation », pour prolonger l'exonération actuelle de 2 ans dont leurs propriétaires bénéficient.

e) Groupement d'achat d'électricité : SIEDS, CAN...

Il a été évoqué lors du précédent Conseil Municipal, la nécessité de procéder à des Appels d'Offres pour choisir un fournisseur d'électricité pour l'alimentation électrique des compteurs supérieurs à 36kw/h. La commune est concernée, puisque la salle des fêtes est équipée d'un compteur de 48kw/h.

La commune doit donc décider soit d'acheter de façon indépendante, soit de participer à un groupement d'achat. La CAN se propose de regrouper les commandes des communes pour les appels d'offres. Monsieur le Maire précise que lors de la réunion du 4/11/2014, les représentants des communes présentes ont demandé pourquoi un groupement d'achat était proposé alors que le SIEDS (dont c'est la compétence) se propose également d'en mener un.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe pour rejoindre le groupement d'achat du SIEDS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision lorsqu'il sera sollicité par le SIEDS.**

f) Convention de mise à disposition de la déchiqueteuse de branches et branchages

Suite à une information émanant de la Communauté d'Agglomération du Niortais, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une déchiqueteuse de branches et branchages est mise à la disposition des

communes adhérentes de la CAN, dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets de la CAN, moyennant la signature d'une convention courant jusqu'en mars 2020. Cette déchiqueteuse est destinée à l'usage exclusif des personnels techniques des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De signer la convention de mise à disposition de la déchiqueteuse de branches et branchages de la Communauté d'Agglomération du Niortais, du 1^{er} décembre 2014 au 31 mars 2020.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

g) Achat de lampes et tableau mairie

Monsieur le Maire informe qu'un devis avait été demandé à l'entreprise MARCIREAU pour l'achat de deux lampes de bureau et d'un tableau blanc pour le bureau du maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter le devis de l'entreprise MARCIREAU pour un montant total de 1838.20 € TTC. Ce montant sera imputé au Budget 2014 – Section Investissement Dépenses – Chapitre 21 Immobilisations corporelles – Article 2183 Matériel de bureau.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.**

h) Convention CARUG

Il a été proposé à la commune, d'adhérer au CARUG (association technique et logistique pour le développement culturel en Gâtine). Cette adhésion a été évoquée dans le cadre de la mise à disposition de toilettes sèches lors du spectacle d'été, organisé sur la commune. Cette cotisation s'élève à 150 € par an.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De signer la convention de mise à disposition gratuite de toilettes sèches par le CARUG.**
- **D'adhérer au CARUG – ECOMANIFESTATION – pour l'année 2014, pour un montant de 150 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

i) Admission en non-valeurs

Le comptable de la trésorerie de COULONGES VAL D'EGRAY, Monsieur VIGER, indique qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits sur le présent état joint, en raison des motifs énoncés sur l'état annexé à la présente délibération. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

- CANTINE GARDERIE 524.60 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter l'admission en non-valeurs des cotes portées sur l'état annexé qui sera imputé au Budget 2014 – Section Fonctionnement Dépenses – Chapitre 65 Autres Charges de Gestion – Article 6541 Créances admises en non-valeur.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

j) Réparation du tracteur

Monsieur le Maire informe que le tracteur est en panne et doit faire l'objet de réparations. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise SARL MADIER, le montant de ce devis est de 4800 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter la réparation du tracteur pour un montant total de 4800 € TTC. Ce montant sera imputé sur le Budget 2014 – Section Fonctionnement Dépenses – Chapitre 11 Charges à caractère général – Article 61551 Matériel roulant.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

Monsieur GADREAU propose de pour mettre en vente le plus ancien des tracteurs de la commune qui n'a que peu d'utilité aujourd'hui.

k) Décision modificative

Dans le cadre du financement du matériel informatique de la mairie, le Conseil Municipal avait demandé une subvention auprès du Conseil Régional (FRIL). Cette demande avait été acceptée, à hauteur de 2000 €, sur la base d'une dépense de 11600 € HT. Le projet a finalement été moins onéreux et 4867.20 € HT ont été nécessaires. En conséquence, la municipalité doit rembourser 996 € au Conseil Régional, dans le cadre de l'octroi de cette subvention. Une décision modificative au Budget 2014 doit être faite.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **La décision modificative suivante :**

INVESTISSEMENT DEPENSES :

- **Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles**
Article 2151 : Réseaux de voirie.....-1000 €
- **Chapitre 13 : Subventions**
Article 1322 : Région.....+1000 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer, tous documents nécessaires à cette décision.**

3- RESSOURCES HUMAINES

a) Formation Accompagnement Transport Scolaire

Les agents communaux en charge de l'accompagnement du transport scolaire vont suivre prochainement une formation « Accompagnement transport scolaire » proposée par la CAN. Deux agents de la commune sont concernés.

b) Aménagement d'horaires des agents

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Solange TEXIER, en charge de l'accompagnement des élèves de maternelle le mercredi, sera remplacée un mercredi sur deux par Laetitia PROTEAU afin de diminuer le nombre d'heures complémentaires, trop important, effectuées par Madame TEXIER. Ces dispositions sont faites en accord avec les agents concernés et l'enseignante.

c) Avantage en nature à l'ensemble des agents à compter du 1/01/2015

Monsieur le Maire propose que les repas pris par les agents communaux soient déclarés s'ils le souhaitent comme avantage en nature, soumis à cotisations. Monsieur le Maire précise que les agents peuvent toujours continuer à fournir leur repas ou bien être facturés pour la prise des repas au restaurant scolaire (et dans ce cas non déclarés en avantage en nature).

Le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 1 abstention:

- **D'accepter la prise des repas au restaurant scolaire pour les agents communaux, tous grades et services confondus, titulaires et contractuels, intérimaires et/ou en contrat de droit privé, à temps partiel ou à temps complet, uniquement en période scolaire. Cela se réalise dans le cadre de l'avantage en nature sur la base de 4.60 € par repas (forfait légal).**

- **Ces repas devront être pris sur la tranche horaire *UNIQUEMENT* de 12h à 13h. Si les nécessités de service ne permettent pas la prise du repas sur ce créneau horaire, il conviendra, pour les agents concernés, de prendre leurs dispositions.**
- **Aucun repas ne sera dispensé en dehors des jours de cantine scolaire, et ne sera dû.**
- **Pour les agents ne souhaitant pas de déclaration en avantage en nature nourriture, le repas sera facturé 2.30 €.**
- **Une inscription préalable auprès du service de cantine sera obligatoire, pour les agents souhaitant prendre leurs repas au restaurant scolaire (que ces repas soient facturés ou déclarés en avantage en nature).**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

d) Modalités de prise de congés des agents périscolaires

Monsieur le Maire rappelle l'obligation que les agents des services périscolaires, en contrats annualisés, ont comme tous les agents, de poser leurs congés annuels, même si ces temps de congés coïncident avec les temps de récupérations éventuelles. Il est également rappelé que les agents en congés ne sont pas à la disposition de la commune, contrairement au temps de récupération, durant lesquels, les agents peuvent être sollicités selon les nécessités de service.

e) Elections professionnelles de la Fonction Publique le 4 décembre

Les agents des trois fonctions publiques sont appelés à voter pour leurs représentants syndicaux au sein des CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CTP (Commissions Techniques Paritaires), le 4 décembre prochain.

4- INTERCOMMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES

a) CAN : Conseil du 17 novembre 2014

Monsieur le Maire informe que le dernier Conseil de la CAN s'est tenu le 17 novembre 2014. Les membres de la CAN ont voté l'application de tarifs libres concernant la vente des terrains situés sur les zones artisanales et industrielles des communes adhérentes. Cette décision, qui a fait l'objet d'une certaine opposition, aura pour conséquence de créer des différences de traitement et de valorisation des terrains vendus situés dans ces zones, d'une même agglomération.

Monsieur le Maire informe également des projets en terme de méthanisation. La société des Injecteurs Niortais, producteur d'électricité, propose via le principe de méthanisation, une valorisation sur les conduits de gaz de la CAN et une production de gaz pour les bus de ville. Il était proposé à l'origine, une répartition des parts du projet entre la société et la CAN. Finalement le projet serait porté uniquement par la société Injecteurs Niortais. Monsieur le Maire regrette que le service public ne soit plus intégré dans ce projet.

b) CAN : Présentation du dossier GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations)

Le 3 novembre dernier, s'est réunie une commission d'étude sur la compétence possible de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations de la CAN. Il en résulte, qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la loi sur la gestion des bassins, entretien des cours d'eau, aménagement de bassin hydrographique, défense contre les inondations, etc., aujourd'hui compétence communale, va évoluer. Ces compétences seront transférées aux Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération. L'avenir des syndicats relevant de ces compétences (Syndicat Intercommunal Hydraulique de l'Autize et de l'Egray, etc.) et des différents Instituts tels que l'Institut Interdépartemental du Bassin de la sèvre Niortaise (IIBSN) est donc incertain.

b) Conseil d'Ecole

Le Conseil d'école a eu lieu le 13 novembre dernier. L'effectif 2014-2015 est de 129 élèves. Les enseignants ont fait part de leur satisfaction concernant l'aménagement des locaux, le matériel informatique et l'installation du jeu dans la cour de récréation. Plusieurs points ont été abordés tels que l'aménagement de passages piétons au niveau de l'église de Rouvre, la tarification de la garderie ou le plan d'évacuation en cas d'incendie. Sur ce dernier propos, les membres du Conseil sont favorables à l'achat d'une alarme incendie plutôt que les cornes de brumes actuellement utilisées. Le Compte rendu de ce conseil d'école est consultable en mairie.

c) Réunion CEER, Cadastre Solaire, Commission Aménagement Lotissement « La Fougère »

Isabelle AUBIAN informe que la réunion de restitution sur la mise en place du cadastre solaire s'est bien passée. Une trentaine de personnes ont fait le déplacement. Il est précisé que la carte est affichée dans le hall de la mairie. Isabelle AUBIAN précise que le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) est à la disposition, gratuitement, des administrés qui souhaiteraient avoir des informations.

Isabelle AUBIAN informe qu'elle a eu également un contact avec les services de la CAN en charge des déchets au sujet des couches lavables pour enfants en bas âge. Une réunion d'information sera proposée prochainement sur ce thème.

Deux boîtes de recyclage permettant de déposer les objets d'écriture usagés, seront installées, l'une à l'école et la seconde à la mairie dans le cadre du développement durable de la CAN.

Concernant l'aménagement du lotissement de « La Fougère », l'information ci-jointe sera distribuée aux habitants du lotissement :

La rencontre du jeudi 13 novembre 2014 entre les habitants de la Fougère et du Grand Chêne et les conseillers municipaux pour faire le bilan des aménagements à l'essai a permis de constater un problème général de disrespect du code de la route sur le chemin du Chêne Rouvre, en particulier au niveau des « stop » proposés ; les personnes domiciliées lotissement de la Fougère n'ont pas vu de bénéfice en terme de sécurité dans le sens unique testé dans l'optique d'un futur aménagement des voies.

Plusieurs décisions ont donc été prises :

- Arrêt du sens unique dans le lotissement de la Fougère, lundi 24 novembre 2014.
- Enlèvement des panneaux de signalisation « Stop » sur le chemin du Chêne Rouvre au niveau de la nouvelle sortie unique du lotissement de la Fougère, lundi 24 novembre 2014.
- Peinture de la signalisation au sol aux deux « stop » aux sorties du lotissement de la Fougère.
- Les réflexions continuent quant à la réduction de la vitesse sur le chemin du Chêne Rouvre et la route principale du lotissement du Grand Chêne (chicanes, coussins berlinois ?...)

5- QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal est favorable à la participation de la commune aux Nuits Romanes 2015, animation proposée par la Région Poitou-Charentes. Le Comité des Fêtes s'engageant dans l'organisation, la municipalité fera acte de candidature.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 16 DECEMBRE 2014.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21h30.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absent excusé : Joël RAMAROSON (pouvoir donné à Céline THROMAS)

Date de la convocation : 12 décembre 2014

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 2014

Le Compte rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

a) SEOLIS : Borne véhicules électriques

DELIBERATION 79-2014

Il a été proposé à la commune, par l'entreprise SEOLIS, en début d'année 2014, la possibilité de bénéficier d'une subvention (pouvant aller jusqu'à 80% de la dépense) dans le cadre de l'installation d'une borne pour la recharge des véhicules électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***De ne pas donner suite à cette proposition.***

b) SIEDS : Groupement de commandes d'électricité

DELIBERATION 80-2014

Vu le code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des Marchés Publics,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le SIEDS lors de son Comité Syndical du 24 novembre 2014,

Considérant que la commune de GERMOND-ROUVRE a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que la commune de GERMOND-ROUVRE, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu des éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***L'adhésion de la commune de GERMOND-ROUVRE au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à notifier au SIEDS l'adhésion de la commune de GERMOND-ROUVRE au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***
- ***De s'engager à communiquer au SIEDS la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement.***
- ***De s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement.***
- ***De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.***

c) Acquisitions de matériels

DELIBERATION 81-2014

Monsieur le Maire propose l'achat de tables avec plateaux repliables pour l'aménagement de la garderie de l'école, un devis a été demandé pour cet achat à l'entreprise SECOF CALIPAGE de CHAURAY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **L'achat de 4 tables abattantes pour un montant de 1441.63 € TTC. Ce montant sera imputé au budget 2014 – Section investissement Dépenses – Opération 120 Matériel et Mobilier – Article 2184 : Mobilier.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cet achat.**

Cette acquisition s'accompagne de l'achat de 15 chaises supplémentaires pour la garderie.

d) Tarifs de locations des salles communales

Une réflexion est actuellement menée concernant les coûts des salles communales (Salle des Fêtes et « la Communale »). Il est proposé de revoir les tarifs de location chaque année, au 1^{er} janvier, lorsque l'étude en cours sera achevée, les nouveaux tarifs éventuels seront proposés au vote du Conseil Municipal courant 2015 pour une prise d'effet au 1/1/2016.

Les Membres du Conseil Municipal souhaitent également engager une réflexion concernant un projet plus large de réaménagement, rénovation et/ou transformation de la Salle des Fêtes. Son ancienneté, le problème d'utilisation de la scène sont autant d'éléments qui nécessitent aujourd'hui une intervention. Le Conseil Municipal souhaite prendre le temps d'une étude plus importante afin de déterminer l'intérêt ou non d'une rénovation totale.

Céline THROMAS ajoute que de nombreuses nuisances sonores sont générées par les locations de la salle et cela bien au-delà des heures légales. L'implantation d'une salle des fêtes en plein cœur de village est-elle judicieuse ? Une reconstruction est-elle possible, à l'échelle du territoire, est-elle pertinente ? D'autant plus que d'autres communes voisines sont également dans cette démarche, etc.

Elle demande également si la salle des fêtes est aux normes. Gérard Epoulet la rassure en indiquant qu'une commission de sécurité est intervenue et ses prescriptions ont été mises en œuvre.

e) Subvention scolaire exceptionnelle

DELIBERATION 82-2014

Les enseignants ont adressé une demande de subvention exceptionnelle afin d'organiser un voyage scolaire sur 3 jours à PARIS pour les classes de CE2, CM1 et CM2, soit 53 élèves. Le coût global est de 8851€ (167€/enfant). La coopérative scolaire et l'Association des Parents d'Elèves (APE) participent également au financement de ce projet. Monsieur le Maire propose une participation communale d'un montant de 3664 €. Le montant de cette participation communale, cumulé avec la participation de la coopérative scolaire et l'APE, permet de diminuer la part des familles, le souhait des élus est que le montant de celle-ci soit limité à 50€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'octroyer une subvention d'un montant de 3664 € à la coopérative scolaire dans le cadre du voyage scolaire 2014/2015 à PARIS pour les classes de CE2, CM1, CM2.**
- **Ce montant sera imputé au Budget 2014, Section Fonctionnement Dépenses – Chapitres 67 Charges Exceptionnelles – Article 6748 Subventions Exceptionnelles.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

Les Membres du Conseil Municipal souhaitent, en octroyant cette subvention, que soit programmé, si cela est possible, un projet similaire tous les 3 ans. Cela permettrait à tous les enfants de l'école de bénéficier d'une subvention exceptionnelle, et par conséquent, d'un beau voyage le temps de leur scolarité. Monsieur le Maire informe qu'il transmettra cette proposition aux enseignants de l'école.

f) Eclairage Public : Diagnostic Lampes

DELIBERATION 83-2014

Monsieur le Maire expose, L'ADEME et la Région Poitou-Charentes, dans le cadre du FREE (Fonds Régional d'Excellence Environnementale), ont lancé un dispositif de soutien « Eclairage Public et Economies d'Energie » visant à encourager la réduction des consommations énergétiques et la diminution de la pollution lumineuse.

Cet appel à projet est destiné aux communes de moins de 10 000 habitants. Le critère principal de sélection est la consommation annuelle par m² de voirie éclairée (en kWh/m².an). L'objectif est de mettre en place des actions permettant la réduction des consommations d'électricité jusqu'à atteindre une étiquette énergie A ou A+ sur l'ensemble du parc éclairage public tel que défini par la Région et l'ADEME, dans un délai de 2 ans.

Dans le dossier de candidature, il est également demandé aux communes :

- La réalisation des travaux de maîtrise des consommations d'éclairage selon des objectifs de performances mais également permettant de répondre aux préoccupations que sont celles de l'accessibilité, confort, santé, sécurité et préservation de la biodiversité ;
- Une maintenance et un suivi des consommations ;
- Un programme de sensibilisation et d'information des administrés et acteurs du territoire.
- Les dispositions prises pour le recyclage des lampes

Les candidats retenus bénéficient du soutien financier de l'ADEME

- à hauteur de 30% du montant HT des travaux (plafonné à 15 000 €) pour les communes atteignant la classe énergétique A.
- à hauteur de 40% du montant HT des travaux (plafonné à 25 000 €) pour les communes atteignant la classe énergétique A+.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De déposer un dossier de candidature au dispositif de soutien « Eclairage Public et Economies d'énergie ».**
- **Si la candidature de la commune est retenue, mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre l'étiquette A ou A+.**
- **D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires.**

Daniel SORAIN intervient en demandant qu'en parallèle on puisse étudier l'enlèvement éventuel de poteaux lumineux ou au contraire un ajout pour des raisons de sécurité. Monsieur le Maire précise qu'une étude sera menée sur les zones habitées non ou mal éclairées.

g) Décision Modificative

DELIBERATION 84-2014

Monsieur le Maire explique que des achats faits précédemment n'ont pas été imputés correctement. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de rectifier les imputations et mandater les dépenses afférentes : Entreprise MARCIREAU, achat tableau blanc pour un montant TTC de 512.06 €, achat de vidéo projecteurs pour un montant TTC de 2889.60 € TTC, lampes de bureau pour un montant TTC de 1838.20 € et achat d'équipements pour la sieste des enfants (couchettes, etc.) auprès de l'entreprise MANUTAN pour un montant TTC de 1048.05 €, entreprise SECOF, achat de tables avec plateaux repliables pour un montant TTC de 1441.63 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **La décision modificative suivante :**
INVESTISSEMENT DEPENSES :
 - **Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles**
Article 2151 : Réseaux de voirie-2900 €
 - **Opération 102 Bâtiment scolaire**
Article 2183 : Matériel de bureau-4100 €
 - **Opération 120 Matériel et Mobilier**
Article 2183 : Matériel de bureau.....4400 €
Article 2184 : Mobilier2600 €
- **D'autoriser Monsieur le Maire, tous documents nécessaires à cette décision.**

3- RESSOURCES HUMAINES

a) Entretiens du Personnel

La période des notations des agents est commencée. Les agents communaux sont notés tous les ans. A partir de 2015, se substituera à la note, un entretien professionnel avec appréciation. Cette année les entretiens ont débuté lundi dernier, et s'achèveront lundi prochain. Ces entretiens sont aussi l'occasion d'aborder l'activité de chacun, les besoins éventuels de formation, et d'échanger sur les pratiques professionnelles.

4- PROJETS ET INFORMATIONS

a) Subvention chauffe-eau solaire

Monsieur le Maire confirme que le comité de gestion du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) lors de sa séance du 4 novembre 2014, a accordé une subvention d'un montant de 6000 € sur une dépense subventionnable de 13 150 € HT (soit 45.63%) dans le cadre de l'installation d'un chauffe-eau solaire sur 4 logements locatifs.

b) Programme sécurité incendie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la défense incendie, une étude réalisée par le SDIS sur tout le territoire communal a permis de mettre en évidence les zones non couvertes par cette défense. Il est de la responsabilité du Maire de protéger le territoire. C'est pourquoi concernant les lieux-dits Mauvergne et Maisonneuve, une étude a été menée. Il faudra implanter une outre afin de protéger les habitations et une exploitation agricole. Pour les autres zones à couvrir, la réflexion est en cours.

5- INTERCOMMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES

Stéphane PELLETIER, en charge du suivi des finances, précise qu'au vu d'un document reçu de l'Association des Maires de France, il a pu calculer un montant estimatif des dotations de l'Etat 2015 attribuées à la commune, qui sont confirmées à la baisse.

a) C.A.N : Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire fait part du vote du Budget Primitif 2015 de la CAN. Une baisse des investissements est constatée, compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat. Les détails de ce budget seront prochainement consultables sur le site de la CAN : <http://www.agglo-niort.fr>.

C.A.N : Conférence des Maires des 1/12 et 15/12

Monsieur le Maire rend compte de ces deux réunions (qui sont des réunions) de travail préparatoires aux Conseils Communautaires.

C.A.N : Mutualisation des services : Grandes lignes d'orientation 2015-2019

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal devra se prononcer le 5 mars prochain concernant les grandes orientations de mutualisations des services et compétences de la CAN. Une présentation sera faite lors du Conseil Municipal de janvier. Cette délibération fera l'objet en amont, d'échanges et réflexions au sein du Conseil Municipal. Les documents de travail élaborés par la CAN, sont disponibles en mairie.

b) CCVE : Point sur la signature de la convention de sortie de GERMOND-ROUVRE

Monsieur le Maire informe les élus que la convention tripartite entre la Commune, la CCVE et la C.A.N n'est toujours pas signée. Il semblerait que le Président de la CCVE ne souhaite pas signer cette convention qui a pourtant déjà fait l'objet de discussions et d'accords entre les parties. Sans la signature de cette convention avant le 1^{er} janvier 2015, la CCVE ne pourra peut-être plus prétendre au versement des attributions définies dans ces accords, puisqu'aucun document juridique ne sera alors opposable. Cependant, même sans la signature du Président de la CCVE, il n'y a pas de remise en cause des accords entre la Commune et la C.A.N. Les Membres du Conseil Municipal souhaitent que Monsieur le Maire prenne rendez-vous rapidement avec le président de la CCVE afin d'avoir des explications concernant ce retour en arrière.

De plus, Monsieur le Maire a reçu un courriel le 5 décembre en fin de journée, l'informant que la CCVE avait voté une tarification de la participation de la commune dans le cadre de l'utilisation du gymnase de Champdeniers par le groupe scolaire. Cette annonce est contraire aux accords de la convention tripartite. Le tarif serait de 90 € par enfant. Sachant qu'aucun élément de calcul de cette participation, aucune explication ni courrier officiel, n'ont été communiqués à la Commune, il devient urgent de rencontrer le Président de la CCVE.

c) Conseil d'Exploitation des Energies Renouvelables (C.E.E.R.) de la C.A.N.

Isabelle AUBIAN expose le compte rendu de la réunion du CEER du 11/12/14.

- *Présentation des « Ateliers du paysage »* : Manuella Baty rappelle que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche stratégique dans laquelle la préservation de la biodiversité est considérée par la Trame Verte et Bleue (TVB) qui est un chapitre important des P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Ces ateliers du paysage sont des ateliers pédagogiques, qui seront animés par des étudiants en urbanisme et paysage de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux. Ces étudiants pourront être une aide précieuse pour la mise en œuvre de TVB en lien avec l'urbanisme, l'économie, les mobilités et les outils réglementaires. Ils apporteront un regard extérieur, une plus-value sur la représentation du territoire en matière de biodiversité et de préservation des espaces naturels.

Un comité de pilotage (COPIL Ecole) sera constitué en 2015.

- *Budget primitif 2015* : il est rappelé que ce budget est nécessaire car il y a vente d'électricité avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le pôle communautaire, la station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan et les ateliers relais (Echiré).

Différents projets ayant été abandonnés ou suspendus (dépôt TAN avec l'arrêt du projet TCSP ; la ressourcerie et le bâtiment technique au Vallon d'Arty), le budget a été revu à la baisse. Ce budget est en phase de stabilisation, la production d'électricité n'augmentera pas pour les années futures et dans les années à venir, les prix d'achat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ne seront pas intéressants et les communes se dirigeront davantage vers l'autoconsommation.

- *Veille réglementaire des bâtiments* : Certains établissements (écoles...) sont désignés comme sensibles et soumis à la réglementation concernant la qualité de l'air intérieur. Un communiqué de Ségolène Royal (24/09/14) a repoussé ce décret, remplacé par un guide de bonnes pratiques.

Il est rappelé qu'un diagnostic de performance énergétique (DPE) est obligatoire pour les ERP (Etablissement Recevant du Public) de plus de 500 m². Ce seuil de 500 m² est abaissé : à partir de 250m² à partir de juillet 2015 et à 250 m² à partir de juillet 2017.

Concernant la réglementation thermique (RT), dans le cas de rénovation, il est conseillé de viser les performances de la RT 2012 (50kWh/m² .an).

d) *Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO): Compte rendu du 10/12*

Ludivine CHAUVINEAU présente le compte rendu de la réunion du SECO. Elle fait part des tarifs adoptés pour 2015 : si le prix de la consommation de l'eau diminue de 1.30€ le m³ à 1.19€ le m³, l'abonnement augmente et passe de 57 € en 2014 à 65 € en 2015. Concernant la défense incendie, il devrait être proposé 2 possibilités aux communes qui signeraient une convention (annuelle) : contrôle et maintenance des poteaux pour 50 €/poteau ou contrôle simple au tarif de 20€/poteau.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle qu'un repas de fin d'année en présence des agents communaux et élus, est organisé mercredi 17 décembre au restaurant scolaire.
- Jean-François FERRON, Conseiller général et Maire de CHAMPDENIERS a fait savoir par courrier en date du 25 novembre 2014, qu'il ne souhaitait pas se représenter lors des Elections départementales des 22 et 29 mars 2015. Il souhaite se consacrer à son mandat de Maire.
- Daniel SORAIN souhaite que soient évoquées des questions de fond lors des Conseils municipaux, telles que : les projets immobiliers, les questions environnementales, l'évolution de la carte communale, les compétences communales et communautaires, etc...

Il est proposé de réunir un Conseil Municipal extraordinaire afin d'évoquer plus en détail ces sujets, qui ont cependant déjà été abordés lors des Conseils Municipaux ou des commissions d'aménagement.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 20 JANVIER 2015 à 18h30.
FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H.